

NOTES BIOGRAPHIQUES

Jean-Marie Galles, correspondant de Pierre Poivre

(Vannes, le 31 mars 1737 - Nantes le 9 janvier 1809)

Les lettres adressées à Monsieur Galles ou Legalles conservées sous les cotes Ms.612 et Ms.613 à la bibliothèque municipale d'Angers constituent un apport important à la biographie de Pierre Poivre. Ainsi les études les plus sérieuses, celles de Louis Malleret, de Madeleine Ly-Tio-Fane et quelques autres font référence à ce manuscrit. Il s'agit pour l'essentiel de lettres adressées, par Pierre Poivre et sa femme d'une part, par Jean-Nicolas Céré d'autre part, à un unique destinataire. Aucune des études publiées à ce jour n'a cherché à s'informer sur ce quidam destinataire de toute la correspondance d'Angers.

Après avoir transcrit une bonne partie de ces lettres¹, il nous a semblé intéressant d'en savoir un peu plus sur ce correspondant dont on ne connaissait même pas le véritable patronyme : Galles, Legal, Legalles, le Galles etc., les orthographes variant d'une lettre à l'autre.

En utilisant divers éléments de cette correspondance et les moyens informatiques actuels², il n'était pas très difficile d'identifier le destinataire : Jean-Marie Galles, d'une célèbre famille d'imprimeurs-libraires établie à Vannes dont les archives sont en bonne place aux Archives départementales du Morbihan. Ce fonds Galles a donné lieu à plusieurs études dont nous nous servons ici, mais aucune n'a établi le lien avec le manuscrit d'Angers.

L'oncle de Jean-Marie Galles, se trouva mêlé à une escroquerie ce qui lui valut de passer huit mois à la Bastille en 1760. Le dossier concernant cette affaire dans les archives de la Bastille apporte quelques éléments à la biographie de cette famille, il est reproduit sur la base documentaire à l'année 1760.

Outre le manuscrit d'Angers et le Fonds Galles de Vannes, il existe quelques lettres de Monsieur Galles à Nicolas Céré aux archives de l'île Maurice.

Enfin un petit manuscrit de Jean-Marie Galles a fait l'objet d'un article que nous ne faisons que mentionner, il n'ajoute pas grand-chose à sa biographie : *Les bonnes recettes de Jean-Marie Galles*. Par Louis Tattevin. Bulletin des amis de Vannes, n°9, 1984, p.52-60.

Cette notice biographique se propose de résumer ce que nous savons de Jean-Marie Galles par les manuscrits d'Angers et de l'île Maurice, d'exploiter très sommairement le fonds Galles de Vannes et les publications auxquelles il a donné lieu, pour répondre aux interrogations que pose la correspondance d'Angers, concernant la biographie de J.-M. Galles.

*

¹ Lire notre transcription : « Archives d'Angers, Lettres à Galles ».

² Les Archives départementales du Morbihan ont mis en ligne les registres paroissiaux et les inventaires des archives.

Plan des annexes

I	Lettres de Jean-Marie Galles à son oncle Jean-Nicolas, puis à sa veuve.	9
II	Lettres adressées à Jean-Marie Galles	14
II bis	Un détail de la biographie de René Louiche Desfontaines	21
III	Parenté de Jean Marie Galles : les familles Galles et Audran	22
IV	A propos de J.-M. Galles, extraits du Ms.612 d'Angers	26
V	Extrait des registres paroissiaux de la ville de Vannes	31

*

Jean-Marie Galles dans la correspondance d'Angers.¹

Jean-Marie Galles et Jean-Nicolas Céré ont été condisciples au collège des Jésuites de la ville de Vannes. Ils se sont perdus de vue, le premier demeurant à Vannes puis Paris, le second s'installant à l'Isle de France après une brève carrière militaire aux Indes.

En 1767, les deux anciens amis renouent et commencent une correspondance ; Céré est alors âgé de 30 ans. Les longues lettres que reçoit Céré de la part de Galles circulent parmi ses amis de l'Isle de France, et c'est ainsi que Poivre, intendant de cette colonie depuis 1767, prend connaissance de ces intelligentes chroniques politiques et littéraires qui, malheureusement, ne nous sont pas parvenues.

A son retour en France en 1773, Poivre doit demeurer longtemps à Paris, et à l'initiative de Céré, fait la connaissance de Galles. Une fois installé dans sa propriété de la Fréta, proche de Lyon, Poivre entame une correspondance avec Galles qui, épisodiquement, dure jusqu'au décès de Poivre en 1786. Les échanges se poursuivent avec sa veuve, leur objet n'est plus l'état du monde, mais les problèmes pratiques que pose la venue à Paris du fils de Céré ; le père n'a pas hésité à impliquer son ami Galles et Mme Poivre pour organiser la scolarisation de son fils.

De son côté, Céré a poursuivi sa correspondance avec Galles, et ce dernier se trouve très sollicité pour organiser la publicité autour du développement de la culture des épices à l'Isle de France, au moment où des voix s'élèvent pour en contester l'intérêt économique. A cette occasion, on constate et on s'étonne de la facilité avec laquelle Galles fait publier des avis dans les gazettes.

La domiciliation de Galles «*chés mr Pichault banquier,² rue des blancs manteaux*» peut laisser supposer un emploi dans cet établissement bancaire, information plus ou moins confirmée par ailleurs.³ Quoi qu'il en soit, Galles ne se satisfait pas de ses occupations à Paris, cependant il ne se décide ni à s'établir plus à sa convenance, ni à tenter l'aventure outre-mer comme Céré le lui conseille ; mais il est bien résolu à ne jamais s'établir dans «*l'ennuyeuse ville de Vannes*». On apprend qu'il a conservé de la famille à Vannes, en particulier un père qui meurt en 1780.

En 1778, Poivre proposait à son ami Galles de lui prêter des fonds pour la fonderie que celui-ci projetait d'acquérir⁴, il s'agissait d'une fonderie de caractères typographiques. Cela n'a rien d'étonnant quand on sait que, d'une part la sœur du banquier Pichault était l'épouse du plus célèbre fondeur de caractères typographiques, et d'autre part, Jean-Marie Galles, quand il était jeune, avait

¹ On trouve à la bibliothèque d'Angers deux autres manuscrits qui ont un rapport avec J.-M. Galles ; ils proviennent probablement de la même source que les lettres à Galles dont nous traitons ici. Il s'agit des manuscrits CGM 1593 et 657 qui concernent M. Balyon dont on comprend la proximité avec J.-M. Galles par les manuscrits 612 et 613. Le Ms 1593 en particulier est composé de lettres adressées à Jean-Marie Galles par des membres de la famille Chasteau de Balyon.

² : Il est intéressant de noter l'existence d'un frère et d'une sœur de ce banquier :

- Le frère : François-Maurice Pichault, docteur en théologie, conseiller, aumônier et prédicateur ordinaire du roi, Général de l'ordre de la Ste Trinité, dits « Mathurins » (J.-M. Galles semble avoir été très bien introduit auprès du clergé catholique)

- La sœur : Charlotte-Magdeléne Pichault sur laquelle on trouve cette information dans la liste des Graveurs et Fondateurs des caractères typographiques : « *Jean-Pierre Fournier, l'aîné, artiste. Il naquit à Paris en 1706, ..., soutint par ses talents, la réputation de cette célèbre fonderie (des demoiselles Le Bé), joignant l'art de la gravure des caractères à celui de la fonte. ... ; mourut le 13 avril 1772 rue Contrescarpe. Jean-Pierre avait épousé Charlotte-Magdeléne Pichault, sœur de M. Pichault, mort Général des Maturins, et de M. Pichault, banquier.* » L'imprimerie Galles de Vannes était en relation avec ce fondeur réputé, c'est peut-être par ce biais que J.-M. Galles a trouvé son emploi à la banque Pichault.

³ Lettre de Poivre à Galles du 28 juillet 1777. (Angers, Ms 613/17)

⁴ Lettre de Poivre à Galles du 13 août 1778

fréquenté le milieu de l'édition parisien et en particulier les fondeurs pour les besoins de l'imprimerie familiale vannetaise, comme on le verra par les lettres à son oncle.

Galles, dans une lettre du 21 février 1784, informe Céré qu'il a « quitté les affaires » et a l'intention d'aller passer quelques temps chez Poivre.¹ En fait, il n'ira pas à la Fréta. Pour preuve, le fait qu'il rencontrera Mme Poivre pour la première fois quand elle se rendra à Paris après la mort de son mari.

Par les lettres de Céré, nous découvrons l'intérêt de Galles pour les sciences naturelles et sa fréquentation d'une communauté scientifique avec laquelle Poivre, puis, plus encore, Céré furent en relation ; ainsi Galles fut amené à rencontrer Lamarck, Tessier, Rochon, Thouin, Le Monnier, Desfontaines, Guettard, Aubry.

Par la dernière lettre de Céré, datée de 1802, nous apprenons, sans en rien savoir, que la dernière décennie ne s'est pas passée sans douleur pour Jean-Marie Galles.

Dans notre transcription des manuscrits d'Angers, nous avons exploité tout ce qui concernait Pierre Poivre, d'où la transcription intégrale de Ms 613 (lettres écrites par Poivre), et d'une partie de Ms 612 (lettres écrites par Céré). Nous ajoutons en annexe de brefs extraits de Ms 612, qui fournissent quelques renseignements sur Jean-Marie Galles : « A propos de J.-M. Galles, extraits du Ms.612 d'Angers »

*

Jean-Marie Galles dans les archives à l'île Maurice.

Des lettres de Jean-Marie Galles à Nicolas Céré se trouvent dans les archives du Mauritius Institut à l'île Maurice. Elles font partie de la correspondance de Jean-Nicolas Céré, conservée sous le titre : *Lettres du Jardin de l'Isle de France*. Ces archives ont été étudiées par Madeleine Ly-Tio-Fane qui a publié une lettre du 30 novembre 1777 et deux extraits du 24 février 1779 et du 5 avril 1787, dans son ouvrage *The triumph of Jean Nicolas Céré and his isle Bourbon collaborators*.

On est évidemment déçu qu'il ne subsiste que cela, alors que Céré nous a tant vanté les belles épîtres de son ami Legalle. Cependant, nous trouvons là le témoignage de l'efficacité de Jean-Marie Galles pour faire publier dans les journaux le succès des épiceries à l'île de France. Nous avons repris la transcription de Madeleine Ly-Tio-Fane, jointe à notre transcription de la correspondance d'Angers.

*

Jean-Marie Galles aux archives départementales du Morbihan.

Cote 2 J 71 « Généalogie de la famille Galles ».

Ces documents, complétés par des informations des registres paroissiaux nous ont servi à dresser la généalogie annexée à notre étude « Parenté de Jean Marie Galles : les familles Galles et Audran. »

Nous découvrons une famille Galles dont toutes les branches et alliances gravitent autour du monde de l'édition. La famille Audran, les cousins « des Gobelins » de Jean-Marie, forme une

¹ Lettre de Céré à Galles du 3 novembre 1784

dynastie d'artistes de grand renom, avec une branche lyonnaise qui n'était certainement pas inconnue de Poivre passionné et adepte de la peinture et du dessin.

Cote 2 J 76 - « Lettres de Jean-Marie Galles de Paris à son oncle Jean-Nicolas Galles, puis à la veuve de celui-ci »

Ce manuscrit fournit de nombreux renseignements sur la vie parisienne de Jean-Marie Galles dans les années 1761-1763, un extrait est transcrit en annexe.

Les lettres que Jean-Marie Galles adresse à son oncle Jean-Nicolas, imprimeur-libraire à Vannes, montrent bien que c'est ce dernier qui dirige l'imprimerie familiale ; son frère, le père de Jean-Marie, restant très effacé. Nous y découvrons que Jean-Marie fréquente assidûment ses cousins Audran, le clan des Gobelins. Jean-Marie reste constamment en relation avec le monde de la librairie et de l'édition, et s'intéresse à la vie politique de la France. Enfin, nous apprenons qu'il existe des relations entre la famille Galles et l'évêque de Vannes, Monseigneur Bertin, et que Jean-Marie Galles de ce fait connaît ses deux frères parisiens, l'abbé Louis-Augustin Bertin et le secrétaire d'Etat, Henri-Léonard Bertin, ce même ministre qui se trouve être le constant protecteur de Pierre Poivre. (Je comprends mieux le « *Au retour de Chatou¹, vous me ferez plaisir de m'apprendre ce que vous en saurez* » ou le « *vous vous réglerez soit pour conduire le jeune homme à Chatou ...* » du manuscrit d'Angers).

Cote 2 J 78 - Lettres adressées à Jean-Marie Galles par Sonnerat (1785, 2 p.), Desfontaines (1789, 1 p.), Rigault, d'Estampes (1801-1802, 2 p.).

Ces lettres sont reproduites intégralement en annexe « Lettres adressées à Jean-Marie Galles ». Deux des correspondants nous sont bien connus : Pierre Sonnerat, célèbre voyageur naturaliste, et René Louiche Desfontaines, éminent botaniste, membre de l'Académie des Sciences.

Les deux lettres de Sonnerat nous montrent que Galles est toujours en relation avec tous les familiers de Céré et de Poivre, on retrouve les mêmes personnages que dans les lettres à Galles du manuscrit d'Angers. Pierre Sonnerat (1748-1814), voyageur-naturaliste a fait carrière dans le sillage de son « oncle »² Pierre Poivre qu'il avait suivi à l'Isle de France quand ce dernier en devint administrateur en 1767. A l'époque de ces lettres, Sonnerat, après s'être démené à Paris pour obtenir un poste en Extrême-Orient qui puisse lui permettre de poursuivre ses recherches de naturaliste, s'appête à s'embarquer pour l'Isle de France, simple escale avant de rejoindre en juillet 1786 son affectation de commissaire des Colonies à Pondichéry.³ Ces lettres seront, avant tout, utiles aux biographes de Pierre Sonnerat, mais celle du 17 décembre 1785, nous donne des nouvelles sur la santé de Pierre Poivre, très peu de temps avant son décès, le 6 janvier 1786.

Le petit billet de Desfontaines ne nous apprend pas grand chose, mais confirme qu'en 1789 Jean-Marie Galles connaissait ce botaniste de grand renom. Il semble bien que Jean-Marie Galles ait

¹ De 1764 à 1790, Bertin logeait à Paris dans son hôtel particulier de la rue Neuve des Capucines, également à Versailles hôtel de la Chancellerie, et enfin, surtout dans son château de Chatou richement aménagé dont le pavillon chinois et la pièce d'eau avec grotte artificielle créé par Soufflot, ont sûrement inspiré les aménagements de Poivre à la Fréta.

² En fait, c'est le petit-fils de Jean Poivre, oncle de Pierre Poivre, ou si l'on préfère un des fils de sa cousine Benoîte (1714-1787), épouse de Claude Sonnerat, négociant bourgeois de Lyon.

³ Sur Pierre Sonnerat, on trouve une brève biographie dans *Membres et correspondants de l'Académie des Sciences ayant travaillé dans les colonies françaises des Mascareignes et de Madagascar au XVIII et au début XIX*, par Alfred Lacroix, ou plus consistant *Pierre Sonnerat*, IPC, 1976, dû à Madeleine Ly-Tio-Fane.

été auditeur de ses cours du Jardin des Plantes¹, et qu'ils soient devenus amis au point de faire, ou tout au moins de projeter, un voyage ensemble comme en témoigne par ailleurs Nicolas Céré : « *Vous deviez, mon ami, en août voyager. Pourvu que vous ne vous soyez pas cassé quelque membre dans vos courses, je vous regarderai comme fort heureux. J'espère que vous me parlerez de votre voyage projeté avec votre ami M. Desfontaines.* »². Il est fort possible que ce soit par l'intermédiaire de Céré que Galles ait fait la connaissance de Desfontaines car ce dernier était en relation avec Céré³ ; à moins que ça ne soit l'inverse.

Les lettres de Rigault d'Etampe nous informent sur les préoccupations de Jean-Marie Galles en 1801-1802. Il habite alors la ville de Nantes, et comme le dit son correspondant « *je commencerai par l'article qui nous intéresse le plus l'un et l'autre : les affaires ecclésiastiques* », et comme toujours, tout ce qui tourne autour de l'édition : auteurs, imprimeurs et libraires. Déjà du temps de sa correspondance avec Poivre, on comprenait que, systématiquement, ce dernier le chargeait de salutations pour de nombreux ecclésiastiques tels les missionnaires de Saint Lazare. On peut penser que ses relations avec la hiérarchie du clergé ne sont peut-être pas étrangères avec ses fonctions à la banque Pichault.

2 J 83 - Notes historiques prises par Jean-Marie Galles à la fin du 18e et dans les premières années du 19e siècle.

Une transcription partielle de ce manuscrit a donné lieu à une petite brochure intitulée *Journal d'un bourgeois de Vannes 1799-1801. Relation de Jean Marie Galles, transcrite, présentée et annotée par A. Macé*. Plutôt que de le plagier, nous reproduisons ici la présentation faite par Albert Macé dans sa brochure.

La relation que nous publions ci-dessous a pour auteur Jean-Marie Galles, membre d'une famille d'imprimeurs et de libraires honorablement connue et justement estimée depuis deux siècles en Bretagne. Né à Vannes, le 31 mars 1737, il suivit les cours du florissant collège que dirigeaient en cette ville les RR. PP. Jésuites et termina ses études au mois d'août 1754. En sortant du collège, il travailla chez son père Nicolas Galles, imprimeur, puis dans d'autres maisons, à Nantes, à Rennes, à Poitiers en 1757, à Paris en 1758 et 1759. Le 9 juin 1759, il prêta serment devant Simon-Jacques-Joseph Borie, premier président et sénéchal du siège présidial de Vannes et fut reçu maître libraire.

Mais cette profession ne convenait pas à ses goûts et il y renonça bientôt pour retourner à Paris. Depuis 1760 jusqu'au mois de janvier 1763, il habita aux Gobelins chez son cousin Audran, qui était directeur de cette manufacture royale. Il s'associa ensuite avec M. Pichault, banquier à Paris, rue des Blancs-Manteaux.

¹ « Vous irez prier M. Thouin de vous montrer [au jardin des plantes de Paris] le giroflier, le muscadier, le cannellier, le poivrier, le ravene-sara, cet arbre à épicerie fine de Madagascar, le cardamome, le camphrier, etc. Et que vous les verrez avec autant de plaisir que vous êtes en lieu et en état, d'après les leçons que vous avez reçues de votre ami, de décrire tout ce qui viendra à fleurir. » (Céré à Legalles, 13.3.1789)

² Céré à Legalles, 16.11.1788. Un coup d'œil à la biographie de Desfontaines ne nous avait pas permis de trouver trace d'un voyage de Desfontaines vers 1787, jusqu'à ce que nous tombions sur un dossier le concernant aux Archives Nationales, parmi les dossiers individuels du personnel coloniale. On voit qu'il avait projeté une mission scientifique à l'Isle de France, projet auquel Galles aurait pu être tenté de se joindre, vu les très fréquentes instances de son ami Céré à venir lui rendre visite. La biographie de Desfontaines nous apprend qu'il avait finalement renoncé à ce projet. On a joint deux pièces de ce dossier en annexe.

³ « Vous m'avez fait plaisir de me parler de Messieurs Desfontaines, Lamarck, Tessier, Rochon marié et je sais grand grès à ce premier de ce qu'il a fait pour m'obliger. » (Céré à Legalles, 20.11.1802)

A diverses reprises, il revint à Vannes pour y voir son père et les autres membres de sa famille et y séjourna assez longtemps ; il quitta définitivement Paris en 1799, passa près de deux ans à Vannes et s'installa plus tard à Nantes où il mourut le 9 janvier 1809.

Jean-Marie Galles était fort instruit. En mourant, il légua à son filleul, et cousin germain, Jean-Marie Galles, sa bibliothèque et un grand nombre de notes sur les événements qui s'étaient passés sous ses yeux. Celles que nous reproduisons proviennent de ce legs ; elles ont été données au dépôt des archives départementales du Morbihan en 1871 par M. Louis Galles, fils de Jean-Marie Galles.

L'auteur de ces notes, écrites au jour le jour, sur des feuillets épais de papiers bleuté ou jaunâtre, soigneusement pliés en deux pour former deux petites colonnes sans marge, couvertes d'écriture au recto et au verso, ne se doutait guère que ce *memorandum*, rédigé pour fixer ses propres souvenirs, serait livré à la publicité. Aussi ne s'est-il pas préoccupé de la forme. [...]

Mais, malgré la brièveté et la sécheresse voulues de ces notes, il nous a paru qu'elles constituaient un intéressant recueil de renseignements et de faits sur une période dont les historiens, tout au moins en ce qui concerne le Morbihan, se sont trop brièvement occupés et qu'il serait fâcheux d'oublier dans la poussière des archives les curieux détails que donne Jean-Marie Galles sur la campagne de 1799, l'établissement du Consulat et les débuts du nouveau régime.

Albert Macé

Études de la Société Polymathique du Morbihan

La Société Polymathique du Morbihan a fait paraître dans son bulletin deux études sur la famille Galles :

LE ROUX (P.). - "Les Galles, maîtres-imprimeurs à Vannes" dans Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan (1981), p.v. p. 80-82.

FRÉLAUT (B.). - " Une dynastie d'imprimeurs et d'intellectuels vannetais, les Galles ", dans Bulletin et Mémoires de la Société Polymathique du Morbihan T. CXXVI (2000), pp. 105-131

*

L'instructif article de Bertrand Frélaud complète la présentation de Jean-Marie Galles faite par A. Macé ; nous lui empruntons ces quelques lignes :

Le « Journal d'un bourgeois de Vannes » est un document précieux par les événements précisément cités par l'auteur en 1799-1802, mais aussi parce qu'il nous apprend des idées de Jean-Marie Galles. Il s'y révèle fin observateur, adversaire sans concession des Jacobins, des révolutionnaires et des impies, dressant des charges violentes contre les responsables au pouvoir : Laumaillet, Boullé, Du Bodan, Lauzer, ... Il critique autant « la populace ... insolente, autant que dissolue et impie » que les chouans qui « sont plus redoutés dans les campagnes que les Bleus ».

Nous avons par ailleurs la chance de disposer de l'inventaire après décès du 28 novembre 1809 qui nous renseigne sur la fortune, le mode de vie et les goûts. On découvre qu'il possède ainsi meubles, bijoux (montres, agrafe, bagues), argenterie et des espèces en or et en argent pour 888 francs.

Sa bibliothèque compte au moins une soixantaine de volumes d'histoire et de piété (œuvres de Fénelon, Massillon, vie des prêtres et des martyrs ...) mais aussi le Dictionnaire de Trévoux et le comte de Valmont ou l'égaré de la raison, roman considéré comme « libertin ».

Il lègue quelques livres à mademoiselle Nély de Chateigner (sic) et à son exécuteur testamentaire, M^e Guillet, mais à son neveu Jean-Marie Galles, il laisse un tableau représentant la Sainte-Famille (copie de Raphaël par de Troyes), une collection d'estampes, atlas et cartes géographiques, son herbier, son microscope, ses loupes et ses lunettes achromatiques.

C'était donc un esprit curieux et éclairé qui a certainement influencé son neveu et dont la Société Polymathique doit conserver une partie de son herbier ...

Signalons encore que, d'après l'inventaire de ses effets, il possédait une cinquantaine de paires de bas (dont 9 en soie), plusieurs habits de différentes couleurs (rouge, gris, vert olive), plusieurs dizaines de chemises, vingt cols de mousseline, six bonnets de nuit, douze nappes ... sans compter des « bouteilles de tabac », une boîte à thé, quatre « bouteilles d'eaux de vie et drogue », cinq tabatières, etc ...

Tous comptes faits le 8 mai 1811, la vente qui avait eu lieu le 1^{er} décembre 1809 « à la requête des enfants Galles héritiers de leur oncle à la mode de Bretagne » avait rapporté 2.249 francs et 15 centimes ; les dépenses (frais de vente et d'obsèques, droits de succession, messes et legs, paiement de deux dettes dont 390 francs à mademoiselle Picart pour pension et fournitures ...) atteignaient 2.162 francs et 65 centimes. Il ne fut donc payé que 86,50 francs aux héritiers par maître Guillet.

Un élégant dessin de profil daté de 1788, et signé Provost, nous donne le portrait de cet amateur de belles choses.

Bertrand Frélaut

*

Nous attendrons d'avoir demandé et obtenu l'autorisation de la Société Polymathique du Morbihan avant de joindre « cet élégant dessin » à notre notice biographique.

* * *

ANNEXE 1

Lettres de Jean-Marie Galles à son oncle Jean-Nicolas, puis à sa veuve.

Extrait du fonds de la famille Galles, imprimeurs à Vannes des Archives départementales du Morbihan.

Quelques notes prises lors de mon survol de cette correspondance en sus des photographies dont je transcris ci-dessous quelques extraits :

- 8 février 1761 « j'irai moi-même chez Mr de Malzerbes »
- Manufacture des Gobelins, ce 9 juillet 1762
- Paris, 31 janvier 1763 : décès de son oncle et parrain
- Paris ce 21 juillet 1770 « j'ai quitté Vannes il y a déjà dix ans »
- Août 1770 « mon changement d'état, je m'y suis déterminé parce que j'y ai trouvé plus d'avantages et moins de travail »

(538)¹ **Des Gobelins ce ... Janvier 1761**

Monsieur et très cher Oncle,

Le plaisir de revoir Mr Audran et tous les Gobelins m'a bientôt remis de mes fatigues et de la longueur de mon voyage ; ... Madame Audran de la rue St Jacques qui est à l'extrémité . Mr Benoit inconsolable. ... projet pour les Estampes de la journée du chrétien.

(539) technique d'imprimeur : cadrats, espace, corps : Mr Gando l'ainé²

Bureau des Gazettes, Mr Barbou, Mr Babuty : Journeaux Ecclésiastiques. M. Guerneur, M. Vion.

Nous allons partir pour faire visite à Mr. le Marquis. Je verrez ce jour Madame l'Ecureau, madame Dup... et nos amis du Quartier St honoré. Mme Vietti ...

(540) Vœux pour nouvel an et à Durongouer, Lemiere, Guermeneur

(541) post-scriptum : M. de Mirabeau a été enfermé pour son nouvel ouvrage sur les Impôts, Heissant de la rue Neuve qui a distribué ce livre malgré les défenses du Conseil, s'est attiré une mauvaise affaire, il n'est plus chez lui, et sa boutique est fermée.

Le Prince de Guemené épouse le 17 Melle de Soubise, on travaille ici beaucoup pour ce mariage, Beltion peint l'Equipage qui coûte plus de 23000 livres. Coulonges teinte la robe fourrée de la Princesse. Le Prince de Soubise après ce mariage part pour l'armée, il aura sous lui M. de Chevert et de Maillebois, et M. de Broglie s'en revient.

J'ai vu Madame Dupuez ...

(542) **Lettre des Gobelins ce 18 Janvier 1761**

Monsieur ...

J'ai vu M. Berthe Directeur du Bureau des Gazettes, ...

J'ai remis à M. Babuty,... chez M. Guerin et Latour, que j'ai donné à M. Lavaux pour remettre à M. l'abbé de Bertin. J'ai fait trois voyages inutiles au Contrôle, au quatrième j'ai parlé au domestique ne pouvant approcher du Maître. M. l'Evêque de Vannes eut reçu son livre plutôt si Mrs ses frères eussent été à Paris. Ils étoient à Versailles.

(543) : j'ai remis à M. Babuty la notte ...

¹ La numérotation entre-parenthèses est une référence personnelle au n° du cliché relatif à cette page du manuscrit.

² Nicolas Gando et son fils Pierre-François sont des fondateurs de caractères réputés établis à Paris.

Le 13 de ce mois Madame Audran St Jacques est décédée, le même jour M. Gabriel Audran est tombé malade. ..

Le Prince de Soubise partira incessamment pour aller en Hollande, il sera accompagné de M. l'abbé de la Ville et d'un autre ministre, on croit que ce voyage nous annonce la paix.

Vous allez avoir bientôt un nouveau Grand-Vicaire à Vannes, c'est M. l'abbé Coetpcanton ci-devant Capitaine des Gardes francoises, homme d'un grand mérite, fort riche et qui achète beaucoup de livres. Il s'en ira avec M. l'Evêque de Vannes, s'il vient à Paris. ...

(544) M. Audran, son Epouse, ses Enfants, M. et M^{de} Montucla et tous les Gobelins vous assurent de leurs respects

(545) lettre des Gobelins ce 7 février 1761

Vous aurez sans doute été surpris de la lettre de M. Gabriel Audran, dans votre dernière vous lui avez marqué que mon Père a été incommodé d'une descente. Il a pris le change et croit que c'est votre épouse, ...

M. Benoît est en partie consolé de la perte qu'il vient de faire, les dettes qu'il a laissées sa femme y contribuent beaucoup. Il est incommodé depuis quelques jours.

Avant-hier j'ai dîné chez Mrs. Barbou ... sont très contents de votre presse, les ouvriers le sont aussi. ...

(546) M. le Maréchal de Belle Isle n'a point été inhumé à St Denis comme je vous l'avois écrit, C'a été à Vernon sa campagne où il a été transporté sans grande cérémonie, il n'est point regretté. Le Roi a fait M. le marquis de Castries son héritier, et a donné la terre de Fouquet au comte de Fouquet. Le marquisat de Gisors retourne au Roi qui l'avoit acheté 1800000 livres. M. Choiseul de Stainville est ministre de la guerre jusqu'à la paix.

Le Prince de Soubise part bientôt avec la maison du Roi, et s'est chargé de la soudoyer à ses frais, le Roi manquant des fonds. M. de Broglie commandera à Hannovre, et M. de Soubise sur le Rhin.

M. l'abbé de Canillac auditeur de Rhote est mort à Rome, M. de Jarente évêque d'Orléans a hérité d'une de ses abbayes et le Roi l'a honoré du cordon bleu qu'avoit l'abbé Canillac.

Depuis que l'ambassadeur d'Espagne a été rappelé, il arrive à toute heure des courriers qui vont et reviennent d'Espagne.

Le Curé de St Leu de Paris a été decretté pour avoir refusé les sacrements à un malade, tous les prêtres de la paroisse ont successivement quitté et l'Eglise est réduite au sonneur de cloches.

Votre abbé de St Jacques la Boucherie a été chassé comme un coquin pour avoir ramponné et fait du scandale dans l'Eglise il s'est battu avec le Bedau de la Paroisse à coup de chaises.

(547) ... Caron ... l'abbé Savary. L'ami Durongouet. J'ai été chez M. de Nuel ... Madame de Nuel est venu faire visite aux Gobelins, heureusement j'y étois et ...

Lundi prochain M. le marquis de Marigny et le Prince des Deux Ponts viendront aux Gobelins.

... Je suis très fâché de l'aventure de Lemiere et de la situation de sa jeune épouse, ...

Nous avons été à St Maur passer le carnaval avec Hennique et le convalescent Gabriel, le mardi gras nous avons dîné auprès de la Bastille, nous y avons bien parlé de vous, il y avoit un an que vous y étiez entré¹.

(548) La librairie se plaint beaucoup de M. de Malzerbes, il a refusé aux Parisiens le Privilège d'un nouvel ouvrage imprimé chez M. Rey en Hollande, ce sont les lettres de J. Jacques Rousseau en 6 vol. in-12.

¹ L'oncle de Jean-Marie avait passé plusieurs mois à la Bastille, accusé de complicité dans une affaire de loterie ouverte sans autorisation pour laquelle il avait imprimé les billets. Il fut relaxé, mais un peu tard.

Le libraire d'Amsterdam a vendu son édition à un colporteur du Palais Royal, et a emporté 16000 livres de Paris pour ce fons. Quand l'édition a été épuisée notre magistrat en a accordé le Privilège. Un argoisil¹ de Lemery débite impunément la Théorie des Impots ouvrage pour lequel Herissant a boutique fermée.

Je ne puis aujourd'hui répondre à la lettre de mon père, je le ferez dans la semaine prochaine, je suis bien aise d'avoir appris son rétablissement ... assurez-le de mes soumis respects.

(549) lettre des Gobelins ce 18 avril 1761

J'ai remis chez M. d'Aiguillon ...

Je n'ai rien reçu de Rouen peut-être le P. Verger ...

On débite ici des nouvelles très avantageuses de Belle-Isle. Nous espérons que Bethon nous en donnera quelque détail.

Le Roi a annoncé un congrès assigné à Ausbourg pour le 5 de Juillet.

M. de Choiseul y sera ministre plenipotentiaire, Mr. l'abbé de la Ville, Mr. de Montuclar et une autre personne doivent s'y rendre pour négocier. On plaide au Parlement de Paris une cause qui interesse les Jesuites, c'est celle du père La Valette ce célèbre négociant de l'Amérique qui a tiré pour 7.000.000 de papier sur la France, on demande si l'ordre entier est obligé de faire honneur au papier d'un de ses membres : cette question sera jugée incessamment, tout Paris y accourt en foule ...

(550) Je dinai hier avec M. Stercier chez M. Fournier², nous y avons bu à votre santé. ...

Samedi dernier je fus à St Denis avec tous les Gobelins pour voir opérer M. de Coulonges qui devant les Juges monta une cuve pour teindre trois pièces de draps en Ecarlatte. M. Moreau, M. Dupont, le gros Menard y furent depuis 4 heures du matin jusqu'à 7 heures du soir. Nous vimes sortir de la cuve les Pièces d'Ecarlatte qui eurent l'approbation de tout le monde. Depuis ce jour Coulonges a opéré encore devant les juges et tous les draps seront portés Jeudi prochain au Bureau des Drapiers pour y être jugés et examinés. Il parroit décidé que Coulonges gagnera son procès.

...

(551) [autre lettre avec en P.S. :]

Le Romain travaille à un morceau de tapisserie d'après un tableau de M. Boucher. Ce sera un morceau unique, tout en laine, sans couture, la seule chaîne est de soye pour rendre l'ouvrage plus délicat. Ses occupations l'empêchent de vous écrire il vous embrasse. Son frère parroit se destiner à la gravure.

(552) Des Gobelins ce 1 Août 1761

M. Deslandes m'a remis un arrêt du Conseil qu'il vient d'obtenir pour vous contre La Forêt, par lequel la sentence de vos juges de Vannes est cassée ... défense à lui de tenir boutique de relieur sans votre consentement ... Je vais faire en sorte de vous faire tenir cet arrêt ... par M. Menu de chez le M^{al} de Noailles ..., ou par M. de Bertin qui l'enverroit à M. l'Evêque. ...

(553) : ... Ci-joint vous trouverez les mots grecs qui n'ont pu partir avec votre dernier envoi, les lettres douteuses de Cicero ont été pareillement omises.

Monsieur Audran arrive de la campagne il y a été passer huit jours.

Le jeune Gabriel est Maître es arts de l'université, il s'occupe maintenant du dessin, pour prendre la gravure ou la peinture, tout le reste de la famille jouit de la meilleur santé. Le Romain travaille à un petit morceau d'après M. Boucher qui représente une bergère endormie dans un bocage, ce sera un chef d'œuvre, tout en laine et sans couture la seule trame est de soye, il aura deux pieds et demi de hauteur sur deux pieds de large. Si quelque curieux de Vannes etoit jaloux d'un pareil morceau, pour

¹ *Argoisil* : Sans doute une contraction : (argousin + alguazil)

² Il est vraisemblable qu'il s'agisse du fondeur de caractères typographiques : Jean-Pierre Fournier, époux de Charlotte-Magdeléne Pichault, la sœur du banquier Pichault.

un millier d'écu il en serait possesseur. On fait actuellement dans l'atelier de M. Audran la Venus de M. Boucher pour M. le marquis de Marigny, cette pièce fait ici un honneur infini, et attire les curieux.

(554) : Du 1^{er} mars 1762

J'ai reçu par M. Gando votre dernière, j'ai passé chez ce Monsieur pour le prier d'accélérer les assortimens de votre fonte. Votre demande à cet égard n'est pas bien intelligible, vous n'y avez pas spécifié quelle sorte de E ou d'A vous voulez, dans ce caractère il y en a de différentes formes ...

Bethon travaille aux portraits que vous lui avez demandé, il a dessiné le Romain, non d'après son portrait de Rome, mais d'après celui qu'il avoit fait lui-même ce qui ne sera gueres ressemblant. Il a fait M. Audran d'après son portrait, et ??? Mde Audran pendant une séance.

(555) Gobelins ce 19 de juin 1763

... Mrs les fermiers généraux ont rabattu de beaucoup le prix de l'impression des fermes, et quantité d'imprimeurs sont ici pour soutenir leurs interets. Mrs Cors, Faulcon, Lallemand et bien d'autres libraires sont aussi à Paris.

M. Bethon semble avoir perdu de vue vos portraits. Je lui en ai parlé plusieurs fois, lui en parler encore ce serait les mandier. Je laisse ce soin à sa volonté et à sa reconnaissance. Il parait un livre nouveau qui fait bien du bruit, c'est l'Education par le Citoyen de Genève. L'auteur est décrété de prise de corps, et le livre brulé au pied du grand escalier par arret du Parlement. M. de Malzerbes avoit donné une permission tacite pour l'Impression, et avoit engagé Duchêne le libraire à acheter la copie qui a été payée 8000 livres. Ce marché a été conclu à Montmorency chez le Mal de Luxembourg où Rousseau est retiré. L'ouvrage contient des choses affreuses contre la religion et les mœurs on le vend 60 livres à Paris on l'imprime à Lyon et à Rouen

(556) J'ai vu l'arret du parlement de Bretagne concernant les Jesuites il est positif et trop intelligible pour ces Peres. Que vont devenir toutes vos devotes et vos pieux congréganistes ? Dans le mois d'aout votre college va changer de face. Il parrait aussi des arrets du Parlement de Bourdeaux et d'Aix conformes à ceux du Parlement de Bretagne pour cette fois adieu les Jesuites quoiqu'en veuille dire l'assemblée du clergé qui prend leurs interets. Il parroit tous les jours des brochures et des vers contre les Jésuites et contre les Evêques et Tout le clergé. Tous les honnêtes gens s'étonnent de ce qu'on laisse parroitre des ouvrages si mauvais et si insolents... On y insulte impunément l'archevêque de Paris qui joint à sa qualité d'Evêque celle de duc de Paris.

M. Carle Van Loo vient d'être nommé premier Peintre du Roi.¹

(557) De Paris ce 26 janvier 1763

Je suis extremement sensible à la part que vous prenez à mon nouvel etablissement, et je vous en fais mes tres humbles remerciemens. Je souhaite que ce soit comme vous le dites un degré qui me fasse monter je ne dis pas à la fortune, mais à un bien être suffisant. ...

Mrs Barbou vont vous expédier incessamment votre envoi par lequel vous recevrez les Portraits si long-tems demandés, que Mr Benoit vient de finir ...

(558) : [une enveloppe :] Monsieur, Monsieur Galles le jeune à Vannes.

(559) : De Paris ce 31 janvier 1763

Madame et très honorée tante,

J'apprends par mon Père la triste nouvelle de la mort de mon cher oncle que je regrette infiniment ...

¹ (en Juin 1762)

Sa longue maladie et sa rechute semblait nous préparer à ce fâcheux accident ... par l'attachement et l'amitié réciproque qui lioient les deux frères, ...

(560) [jugement toujours attendu avec La Forêt] ... J'en préviens Mr. Bouvet à qui mon Père me marque que vous envoyez votre procuration, pour qu'il représente au Conseil combien il serait préjudiciable à vous et à vos enfans qu'un nouvel intru entrat dans la librairie de Vannes.

(561) A Paris ce 21 juillet 1770

Madame et tres honorée tante,

Les informations que vous avez prises à l'Orient s'accordant avec celles que j'ai faites ici sur la conduite de M. Le Jeune, sa fortune, son etat et son caractere s'accordant aussi avec vos intentions, je ne puis qu'applaudir au choix ... Je crois M. Le Jeune tres propre à faire le bonheur de ma cousine ...

Je voudrais pouvoir me rendre auprès de vous et partager votre joye, mais les circonstances présentes et les affaires y mettent un obstacle ...

(562 et dernier) : Paris ce 30 avril 1775

Madame et tres chère Tante,

... Je vois avec plaisir que votre intention est d'associer mon cousin à vos affaires, vous devez esperer de lui toutes sortes de satisfactions. J'espere que pourvu de la place de mon père, il s'occupera davantage, et mettra plus de zele et d'activité dans vos affaires, et puis qu'il prendra femme.

Vous n'avez pas de M. Le Jeune toute la satisfaction que vous aviez lieu d'en attendre. Je suis fâché qu'il donne dans le jeu, encore plus qu'il soit retourné à Lorient où il retrouvera ses anciennes habitudes ... J'étais fort de votre avis, et j'avois écrit à ma cousine que le parti le plus sûr était de se faire separer de biens, ...

[FIN de l'extrait Lettres de Jean-Marie Galles à son oncle]

ANNEXE 2

Lettres adressées à Jean-Marie Galles

Archives départementales du Morbihan
Fonds de la famille Galles, imprimeurs à Vannes

Pierre Sonnerat à Jean Marie Galles. Ce 18 août 1785

Monsieur

J'ai été très fâché de ne pas m'être trouvé chez moi lorsque vous m'avez fait l'honneur de venir nous voir, je serai très flatté si vous voulez bien quelque fois vous rappeler de moi et m'écrire lorsque vous en aurez le loisir, ce sera avec plaisir que je recevrai de vos nouvelles et de même, puisque vous me le permettez, je prendrai la liberté de vous donner les nouvelles de nos pays, je voudrais pouvoir vous être utile à quelque chose ; je verrai vos deux amis MM. Céré et Balyon et je leur remettrai moi-même leurs lettres. Je ne vous envoie point dans ce moment l'ouvrage de M. de Cossigny, n'ayant point encore eu le temps d'y faire mes notes ; comme j'aurai quelque temps à moi au port, j'y travaillerai pour que la réponse soit prête quand j'arriverai à l'Isle de France et aussitôt que j'aurai ébauché ce travail, j'aurai l'honneur de vous renvoyer la lettre de M. de Cossigny sous couvert de M. le comte d'Angiviller.

Madame Sonnerat est sensible à votre souvenir, elle vous présente ses civilités, adieu, Monsieur, je vous souhaite bonne santé, pensez quelque fois à moi, je serai sensible à votre souvenir. J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement

Monsieur,

Votre très humble

Et très obéissant serviteur

Nous partons samedi 3 septembre, si vous aviez encore quelques lettres ou paquets à envoyer à l'Isle de France, vous me les adresseriez à l'Orient poste restante.

Enveloppe :

à Monsieur

Monsieur Galles maison de Mr Pichault Banquier rue du Temple n°37

vis-à-vis la rue Chapon

à Paris

Pierre Sonnerat à Jean Marie Galles. Lorient ce 17 décembre 1785. Ecrit le 2 septembre 1786

Monsieur,

Je suis très sensible à votre souvenir, votre lettre m'a fait le plus grand plaisir, je vous croyais encore à la campagne, ce qui m'a empêché de vous écrire à mon arrivée ici.

Je comptais trouver des vaisseaux prêts à partir pour l'Inde, mais ceux de la Compagnie ne le seront qu'en mars ou avril, ce qui m'a déterminé à passer sur le premier vaisseau particulier armé pour l'Isle de France d'où il me sera facile de passer plus promptement à Pondichéry ; je suis embarqué sur le vaisseau *La Ruche*¹ de 500 tonneaux doublé en cuivre qui marche très bien ; Madame Sonnerat n'y aura pas toutes ses aisances, une chambre de six pieds 4 pouces en carré compose tout notre appartement et dans un aussi petit espace, il a fallu placer trois lits, une table, un fauteuil, une malle, vous devez bien penser que les arrangements faits, il n'y a pas grande place de reste ; mais nous

¹ Une lettre de Céré à Mme Poivre du 19 août 1786 : Sonnerat a débarqué du vaisseau *La Ruche*. (Revue historique et littéraire de l'île Maurice du 16 juillet 1893)

sommes dédommagés d'un autre côté, la porte de notre chambre donne sur une grande galerie dont nous avons la jouissance et où nous pouvons prendre le frais. Nous serons en bonne compagnie, il y a déjà 22 passagers, du nombre desquels est M. Giraud fils, que vous connaissez peut-être, dont le père faisait les affaires de M. Poivre à Lyon pendant son absence. Nous devons mettre à la voile du 10 au 15 décembre, mais le temps a été constamment à la pluie, ce qui a empêché de mettre de l'activité dans le chargement, j'espère cependant que nous serons prêts à la fin du mois et que nous sortirons de ce port du 1^{er} au 5 janvier.

Je suis surpris que vous n'avez pas su la maladie de M. Poivre, il a été très mal d'une hydropisie de poitrine et avait été condamné par les [*bas du feuillet, en dernière ligne et en gros caractères* : « Mr Galles à Paris »] médecins, j'ai reçu hier une lettre de Madame Poivre qui m'a un peu tranquilisé en m'apprenant que son mari allait un peu mieux et qu'on avait l'espérance de le tirer d'affaire, j'apprendrais avec plaisir avant mon départ sa convalescence.

Le retard des paiements de M. Dérabec a fait une grande sensation ici, il doit beaucoup aux négociants de cette ville, on ne conçoit pas comment ses affaires ont pu le déranger.

Madame Le Brun a fixé son séjour à la campagne à deux lieues de l'Orient, je n'ai pu l'aller voir qu'une seule fois, elle vient de perdre son père il y a quinze jours ce qui lui a fait beaucoup de peine.

J'ai présenté vos respects à Madame Gargas et à Mlle Céré, aujourd'hui Mme Barbet, elle est mariée depuis huit jours à un avocat de cette ville qui n'a point de fortune, c'est un mariage d'inclination, je ne sais pas comment la mère le prendra, mais il me semble voir son dépit de ce que sa fille a épousé un roturier¹.

Je voulais vous envoyer ces jours-ci la brochure de M. de Cossigny que vous aviez eu la complaisance de me prêter, je l'ai demandé inutilement quatre à cinq fois à M. Tevenand Commandant de ce port qui m'avait prié de la lui prêter, je crains bien qu'il ne puisse me la remettre avant mon départ et je ne pourrais alors vous en renvoyer une autre que de l'Isle de France. Je connais la brochure qui a paru sous le titre de supplément à mon voyage.

On arme à Brest une frégate qui doit partir du 25 au 30 de ce mois, on prétend qu'elle est destinée à porter M. Depondevèse qui va relever M. Desouillac en qualité de gouverneur général. Vous verrez sûrement bientôt M. Chevreau à Paris, il a dû partir de l'Isle de France selon ce qu'il a écrit ici dans le courant de septembre.

Adieu, Monsieur, recevez mes compliments de la nouvelle année, j'espère assez en votre amitié pour croire que vous voudrez bien quelquefois vous ressouvenir de moi et m'écrire quelquefois, soyez persuadé que de mon côté je vous enverrai toutes les nouvelles des pays que je vais habiter, je vous souhaite une bonne santé et vous prie de me croire avec le plus parfait attachement

Monsieur

Votre très humble

et très obéissant serviteur.

Sonnerat

Madame Sonnerat est sensible à votre souvenir elle vous prie d'agréer ses civilités.

Si vous voulez bien me faire l'amitié de m'écrire quelque fois et que vous ne connaissiez personne dans le port, vous adresseriez vos lettres, contresignées, à M. Gérard négociant de cette ville qui me les fera parvenir par les premières occasions qui suivront votre envoi ./.

Enveloppe : [avec tampon :] L'ORIENT

Monsieur

Monsieur Galles chez M. Pichaut banquier rue des Blancs-manteaux

¹ Céré évoque ce mariage avec M. Barbé dans sa lettre à Mme Poivre du 4 avril 1788. Il est très satisfait.

à Paris

M. Desfontaines à Jean Marie Galles

Monsieur

J'avais égaré la petite note que vous eûtes la bonté de laisser chez moi et je ne me rappelais plus votre demeure. Le Monsieur que vous avez vu chez moi se nomme M. Du Thrône. Il demeure chez Madame de Meliand rue pavée St André des arts¹. Je vous remercie, Monsieur d'avoir bien voulu rendre ce service à M. Du Thrône, je vais l'en prévenir. Recevez les sentiments d'estime et de considération avec lesquels je suis

Monsieur

Paris ce 4 Mars 1789

Votre tres humble
Et tres obeissant serviteur
Desfontaines.

L'enveloppe : A Monsieur
Monsieur Galles
rue Michel Le Comte N°20
A Paris

Rigault d'Etampes à Jean Marie Galles. Etampes le 31 juillet 1801 écrit le 28 brumaire an 10.

Monsieur et respectable ami.

Vous m'avez fait promettre avant votre départ de vous donner des nouvelles sur ce qui nous intéresse, quand il en parviendrait à ma connaissance. Voici ce que j'ai pu recueillir et je m'empresse de vous apprendre. On assure, et on le tient de M. de Spina, que tout est terminé et signé entre le gouvernement français et le Pape, relativement à la religion, et cela est, ajoute-t-on, à la satisfaction des catholiques. Il n'y plus que quelques petits arrangements particuliers à consentir ; le tout sera publié sitôt après le retour du courrier expédié à Rome à cet effet. Ceux qui se piquent de pénétrer dans le secret des cabinets, disent qu'il y aura en France cinquante deux évêchés, douze archevêchés, trois cardinaux ; que les prêtres mariés seront dégradés du sacerdoce ; que les ministres de la religion seront dotés ; mais ils ne vont pas jusqu'à nous dire de quelle manière ; ou ils varient de manière à nous laisser dans l'incertitude. Enfin je ne finirais pas si je vous rapportais tous ce qui se débite. Il est plus sage, je crois, d'attendre en silence que le gouvernement nous instruisse lui-même, sans nous perdre dans de vaines conjectures. Toujours est-il vrai que nos dissensions religieuses vont être terminées sous peu de temps, ce que nous devons regarder comme un bien inappréciable.

Il ne l'est pas moins malheureusement que la pauvre Madame Dureuil est encore dans un état dangereux qui fait toujours craindre pour ses jours. Son médecin lutte tant qu'il peut contre la violence et l'opiniâtreté de la maladie ; mais le peu de ressources que lui offre le sujet qu'il traite, lui laisse toujours des craintes. Mme Barbier est venu au secours de sa mère qui est excédée de fatigue et de peine. Elle passe une partie des nuits auprès de la malade.

J'apprends par le journal de Fontenai que l'abbé Mazéas était de Landernau ainsi c'est encore un homme de lettres de plus qui honore votre province. Savez-vous que votre ami Fontenai a attaqué vigoureusement La Harpe sur sa correspondance. Il ne traite pas avec plus de ménagement Ferlet,

¹ La rue pavée St André des arts est l'actuelle rue Séguier, qui descend jusqu'à la Seine entre la rue Dauphine et le Bd St Michel

détracteur du célèbre abbé Brottier, oncle. On ne s'aperçoit pas à son style que l'âge et le pays étranger qu'il a habité, aient affaibli ses forces, ou altéré sa diction toujours simple et pure.

Ma famille me charge de vous dire mille choses honnêtes ; et moi toujours pénétré du regret de vous avoir perdu, je vous embrasse bien tendrement, et je suis pour la vie,

Mon respectable ami,

Votre sincère et fidele ami

Rigault

Rigault d'Etampes à Jean Marie Galles. Etampes, le 28 Décembre 1801. Reçue le 5 janvier 1802.

Monsieur et très cher ami.

Un concours de circonstances pénibles et douloureuses m'a privé depuis bien du temps de la douce satisfaction de m'entretenir avec vous. Ignorant où vous faisiez votre résidence, je ne savais où adresser mes lettres. Comme vous êtes parti d'ici à moitié rétabli, je craignais en outre que votre long voyage n'eut encore altéré votre santé. Toutes ces diverses pensées roulaient dans mon esprit, lorsque M. Dureuil est venu calmer mes inquiétudes, en m'apprenant de vos nouvelles. Il m'a trouvé au lit où j'étais retenu depuis quelques jours, par une indisposition occasionnée par la mort de ma respectable mère que j'ai perdue le 26 novembre, à la suite d'une paralysie universelle contre laquelle elle a luté pendant cinq jours. Les affaires qui ont suivi ce triste événement ont encore apporté du retard à la réponse que je vous devais. Enfin tout est terminé, les fêtes sont passées, et je m'empresse d'acquitter une dette qu'il me tardait de vous payer.

Pour procéder avec ordre, mon bon ami, je commencerai par l'article qui nous intéresse le plus l'un et l'autre. Les affaires ecclésiastiques vont toujours bien, m'écrit-on de Paris, et on espère qu'elles seront bientôt terminées. Cependant l'opposition du plus grand nombre des évêques qui sont en Angleterre afflige les bons catholiques, et retarde peut-être la conclusion de cette importante opération. On attend une réponse aux raisons que les opposants apportent pour justifier leur refus de donner leur démission. Elle est claire, simple, précise, et détruit bien toutes les objections. Le souverain Pontife voudrait obtenir ce qu'il a demandé par les voies les plus douces, et sans employer le moyen toujours amer de la destitution, son Bref l'annonce formellement. Cependant, si les prélats opposants persistent, la convention faite avec le gouvernement français exigera cette mesure douloureuse. Vous connaissez sans doute la lettre que Mr l'archevêque d'Aix a écrite au Pape en lui envoyant sa démission. Elle a fait la plus grande sensation aux Tuileries, et le premier consul l'a fait imprimer pour la répandre davantage. Leclere vient de la réunir dans un même volume avec l'exposition des principes sur la constitution du clergé, et la lettre des évêques membres de l'assemblée constituante, en réponse au Bref du 10 mars 1791, collection qui honore le zèle et le talent de ce prélat auteur de ces divers opuscules. On le désigne pour remplir le siège de Paris. A propos de Leclere, il m'a fait passer depuis peu un billet dans lequel il m'annonce qu'il ne lui est pas possible de me faire parvenir par la voie ordinaire la suite de son journal maintenant intitulé *Littérature morale*, jusqu'à la publication du concordat il y a plus de deux mois que je n'ai reçu de n°.

Ce n'est plus l'abbé de Fontenay qui rédige le journal général de littérature, de science et d'arts. Le travail assidu et sans cesse renaissant qu'exige une pareille tâche a si fort altéré sa santé, qu'il a été forcé d'en abandonner la rédaction. Il en fait la cession à l'abbé Guillon, que je crois être un de ses anciens confrères, lequel est connu avantageusement par divers ouvrages estimés. Vous avez pu être instruit de ce changement dans votre cabinet littéraire ; car j'en ai fréquenté un pendant mon séjour à Nantes, et je me rappelle très bien qu'on y voyait presque tous les bons journaux qui paraissaient alors. J'ai fait demander la suite du *Lycée* de La Harpe ; Elle ne paraît pas encore, M. Coupé en reste toujours au 20^e volume de ses soirées.

Vous serez bien satisfait, mon bon ami, de la lecture du mandement de M. de Langres sur la révélation. C'est un ouvrage aussi solide que lumineux, et auquel l'incrédulité ne peut rien opposer de raisonnable. Puisque vous me parlez de Dom Jamin, votre compatriote, et de son livre intéressant des *pensées théologiques*, je vais vous apprendre ce que probablement vous ignorez à ce sujet : L'auteur y ayant établi des maximes qui confondaient *la petite église*, les partisans de cette secte, qui n'étaient pas rares dans la congrégation dont il était membre, eurent le crédit de faire supprimer l'ouvrage par arrêt du conseil, en 1769. Voilà ce que Dom Tassin, auteur de l'histoire littéraire des Bénédictins, s'est bien gardé d'écrire, et qui n'en est pas moins vrai.

Ma famille est extrêmement sensible à votre souvenir ; elle vous prie d'agréer l'assurance de son attachement. Savez-vous que nous avons manqué perdre notre bon abbé Guyot par une attaque de paralysie des plus menaçantes. Il s'en est encore tiré cette fois au grand étonnement même de notre docteur qui n'aurait pas bien de son état. Il vous dit mille choses honnêtes et amicales. Madame Martin, M. de Barville et les siens, M. et Mme Ancest, ne veulent pas non plus être oubliés. Mes confrères les curés jouissent tous d'une bonne santé. Celui de St Gilles me prie en particulier de le rappeler à votre souvenir. Que ne vous ai-je auprès de moi, mon très cher ami, dans ce moment-ci ! Présentement que je tiens mon ménage, j'aurais le plaisir de vous offrir ma soupe, et ce serait pour moi une véritable jouissance. Encore si j'avais l'espoir de vous voir de temps à autre ! mais *fata obstant, trista ... palus inamabilis undâ alligat*.

Mon épître, déjà bien longue, le deviendrait davantage si le temps me le permettait, mais je me vois contraint de finir. Je n'ai plus que celui de vous assurer de tout le regret que j'ai d'être éloigné de vous, du vide que j'éprouve, ainsi que de tendre et sincère amitié avec laquelle je serai toute ma vie,

Monsieur et bien bon ami,

Votre très humble et obéissant serviteur,

Rigault

P.c.

Enveloppe : A Monsieur

Monsieur Galles, chez Mr Lépine, place St Pierre, n°1

A Nantes.

Rigault d'Etampes à Jean Marie Galles. Etampes le 20 février 1802. Rep. Le 23 mars suivant

Monsieur et bien bon ami.

Vous venez donc aussi d'éprouver une perte qui doit vous être sensible. Un proche parent avec lequel vous avez toujours bien vécu, et, ce qu'il y a de plus fâcheux, six enfants sans père ni mère, voilà sans doute de quoi affecter votre sensibilité. Soyez assuré, mon bon ami, que je partage avec vous les justes regrets que vous cause un événement aussi inattendu. Vous connaissez les sources où le vrai chrétien puise ses consolations. Elevé à l'école d'une religion qui nous fait un précepte de supporter avec courage toutes les adversités de cette vie, dans l'espérance d'un meilleur avenir, vous les avez cherché dans celui qui peut seul adoucir nos peines.

La suite du *Lycée* de Laharpe ne paraît point encore. Je l'ai fait demander depuis peu par Godin, il ne m'a pas encore fait de réponse, ce qui me fait présumer qu'elle ne peut être que négative. Quant à l'inaction de M. Coupé, elle est forcée, et fait peu d'honneur au goût frivole de ce siècle qui accueille avec folie les brochures ordurières ou impies, et qui dédaigne les productions judicieuses et solides. En le rappelant à la religion et à la vertu, peut-être reviendra-t-il au vrai goût. L'instruction de M. de Langres que vous avez demandé vous satisfera. Elle est marquée au coin des écrits que la religion inspire, et purement écrite. C'est au moins le jugement que j'en porte. J'attends avec grande impatience la *lettre* que M. l'év. D'Alais¹ vient d'adresser à ses vicaires généraux. Le successeur de

¹ Ville d'*Alais*, c'est le nom ancien d'*Alès*, diocèse rattaché plus tard à Nîmes

l'abbé de Fontenai dit dans sa feuille, après en avoir cité deux fragments assez longs, que c'est une des plus belles inspirations qu'ait reçue l'éloquence depuis notre grand évêque de Meaux. Vous vous empresserez sûrement aussi de vous la procurer car ces deux morceaux justifient l'éloge qu'en fait le journaliste.

On nous fait espérer la publication du concordat pour le mois Germinal prochain, nonobstant les oppositions des impies et des athées. Vous savez qu'on en a déjà éliminé un certain nombre du corps législatif. Le reste aura sans doute aussi le même sort quand il en sera temps. Ceux qui occupent les places de préfets auraient aussi grand besoin d'une sévère mais juste épuration, car plusieurs, et même pas loin de vous, sont entachés de ce vice radical. Je n'ai pas su ce qui s'était passé de touchant à St Malo, lors du rétablissement du culte à la cathédrale ; mais il paraît que le même zèle n'existe pas partout dans votre province et notamment dans votre ville.

M. Dureuil qui veut bien se charger de cette lettre, vous mettra au courant du peu de nouveau qu'il y a dans notre ville ; c'est ce qui me fait supprimer ces petits détails. Je vous dirai seulement que notre pauvre ami M. Guyot a beaucoup de peine à se remettre de sa dernière attaque. Sans être retenu ni au lit ni chez lui, il est languissant et souffrant. Il vous dit mille choses honnêtes et amicales, ainsi que Mme Martin et M. et Mme Ancest. Cette dernière a recommandé, comme vous le désiriez, la sœur Bors et ses compagnes de Vannes, ainsi que Melle Autissier, novice, à son amie Mme Delau. Vous devez savoir si sa recommandation a produit quelque effet. Ma famille me prie de vous faire agréer les sentiments de respect et d'estime que vous lui avez inspirés, et moi d'être persuadé de l'attachement inviolable avec lequel je ne cesserai d'être toute la vie,

Monsieur et bon ami,

Votre très humble et obéissant serviteur.

Rigault

Rigault d'Etampes à Jean Marie Galles. Etampes, 12 août 1802

Ecrit le 18 février 1803. (29 Pluviôse an 11)

Monsieur et bon ami.

Il y a bien longtemps, il est vrai, que je ne vous ai écrit. Tous les jours je me proposais de le faire, depuis la réception de votre lettre, et tous les jours de nouveaux empêchements venaient s'opposer au vif désir que j'avais de m'entretenir avec vous. Je saisis enfin le premier moment de liberté que me laissent et des occupations multiples, et plusieurs absences indispensables, pour acquitter une dette qui sera toujours chère à mon cœur.

Parmi les absences que j'ai faites, j'ai passé une semaine à Paris, où je regrettais de n'avoir pas mon compagnon de l'année dernière dans les différents entretiens que j'ai eu avec Mrs Leclere et Audibert, il a été beaucoup question de vous. Ils m'ont prié tous les deux de les rappeler à votre souvenir. J'étais trop près de Versailles pour ne pas pousser jusque là. J'ai trouvé notre nouvel évêque tel qu'on me l'avait dépeint, c.à.d. vif, affable, aimant le bien, et bien décidé à retrancher tous les abus et à faire de bons choix pour remplir les places de son vaste diocèse. Le travail des nominations est consommé ; mais tout est encore dans le secret. Ce prélat m'a très bien accueilli ; et depuis mon retour ici, il m'a donné deux commissions qui annoncent de la confiance. Déjà nous avons la satisfaction de ne plus voir dans nos cantons les prêtres mariés monter à l'autel, ni commettre des sacrilèges et donner tout ensemble l'exemple du scandale le plus intolérable. Je n'ai pas encore de certitude sur la place que j'occuperai ; mais j'ai à peu près celle de rester dans ma ville où il y aura, dit-on deux paroisses.

On ne vous a pas induit en erreur, mon cher ami, lorsqu'on vous a dit qu'on avait cherché à prévenir défavorablement les habitants d'Orléans sur le compte de leur nouvel évêque. Caricatures, pamphlets, tout a été mis en usage pour y parvenir. Mais les agitateurs n'ont pas même eu un triomphe éphémère. A peine a-t-il paru, que toutes les préventions se sont dissipées. Le dernier doyen du chapitre royal de Cléry, homme de beaucoup d'esprit et d'un esprit très orné qui m'est venu voir la

semaine dernière, m'a dit qu'il était aussi étonnant dans son genre, que le 1^{er} Consul dans le sien. Il a fait entre autres à Blois des choses surprenantes. Les *Grégoriens* qui y étaient en assez grand nombre, sont tombés à ses genoux en abjurant leurs erreurs dont ils étaient fort entichés. Le nôtre n'a plus de constitutionnels dans le sien. Vous avez sans doute connu le médecin Saillant ; peut-être ne savez-vous pas que ce docteur en médecine s'est fait prêtre un an ou deux avant la révolution. Il était devenu ardent janséniste. M. Charier de La Roche a eu la gloire de le conquérir à la catholicité.

La Harpe est toujours dans son exil. J'ignore, comme vous, quel est le motif de son éloignement de la capitale ; des personnes faites pour m'en instruire et à qui je l'ai demandé, n'ont pas pu me satisfaire ; mais je pense que c'est le philosophisme qui lui a joué ce mauvais tour. Ils craignent ces Messieurs de voir la philosophie du 18^e siècle passer en revue devant ce terrible aristarque. Mais ils n'y perdront rien ; car son imprimeur m'a assuré dernièrement qu'il travaillait à la suite de son *Lycée*. Qu'elle paraîtrait malgré ses envieux ; mais qu'il ne pouvait pas me dire en quel temps.

Notre ami commun M. Guyot, mon frère de Troyes qui est toujours avec moi, toute ma famille, M. de Barville, Mme Martin, tous vos amis enfin et vos connaissances vous disent mille choses honnêtes et amicales. Mme Picard a été enterrée lundi dernier.

Adieu, mon bon ami, aimez-moi toujours comme je vous aime, et ne doutez jamais du sincère attachement et de la tendre amitié que je vous ai vouée pour la vie et avec laquelle je suis,

Monsieur et bon ami,

Votre très humble et obéissant
serviteur, Rigault

Enveloppe avec le tampon « ETAMPES »

A Monsieur

Monsieur Galles, chez Madame Latour, rue des Carmélites, n°10,
à Nantes

[Le dernier feuillet est une enveloppe, identique à la précédente, avec au dos, la liste suivante :]

Examen des ouvrages de Voltaire par Linguet

D. Jamin. Scrupules.

Guillon, Journal

Traité des scrupules de Jamin

Défense de l'ordre social.

Du divorce considéré au 19^e siècle.

Relation à l'état domestique 8°. Le Clerc 1801

* * *

ANNEXE 2 bis

Un détail de la biographie de René Louiche Desfontaines

Un projet de mission scientifique à l'Isle de France

Desfontaines, naturaliste, membre de l'Académie des sciences, voyage d'exploration qu'on lui propose de faire aux îles de France et de Bourbon (1787) A.N. Col E 123

Paris le 7 février 1787

Monseigneur,

Aussitôt que je serai arrivé à l'Isle de France, il sera absolument nécessaire que je sache le parti qu'on peut tirer des terres de cette colonie ; que leurs qualités soient analysées et que vous sachiez enfin à quoi vous en tenir sur les ressources que pourra offrir cette île, soit en grains, soit en épiceries, soit en autres denrées coloniales. Pour y parvenir je ne vois qu'un seul moyen : c'est d'emmener avec moi M. Desfontaines, de l'Académie des sciences, chargé aujourd'hui du jardin du Roi à Paris. Je vous cite, Monseigneur, cet académicien, parce que je suis presque sûr que je parviendrai à l'avoir, si vous voulez, pendant le temps que je serai à l'Isle de France, lui faire un traitement de mille écus qu'on pourra retrouver aisément sur la réforme de quelqu'employé inutile, et d'une petite pension de 12 à 1500 à son retour. Je me chargerai d'ailleurs de le loger et de le nourrir ; et je suis persuadé que cet arrangement lui conviendra. Cette demande, Monseigneur, est de la plus grande importance et mérite toute votre attention parce que nous n'avons personne ; pas même M. de Céré, qui puisse nous éclairer dans cette partie essentielle. Vous avez envoyé le fils de M. Duhamel à Cayenne pour le même objet ; l'Isle de France, dont on n'a tiré encore aucun parti ne mérite pas moins ce léger sacrifice de la part du gouvernement. MM. les abbés Nolin et Texier qui me secondent beaucoup dans ce projet, sont convaincus que le Roi retirera les plus grands avantages du travail de cet académicien. Je vous supplie, Monseigneur, d'honorer de votre attention une demande qui ne peut être dictée que par le plus grand zèle.

Je suis avec respect, Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Brasseur

Le 29 mars 1787

L'abbé Tessier au ministre

Monseigneur,

Les avantages que je crois qui résulteraient pour votre département et pour le bien de la patrie d'un voyage de M. Desfontaines aux Isles de France et de Bourbon, m'ont engagé à le solliciter de nouveau d'accepter le traitement que vous avez la bonté de lui offrir. Il y est bien disposé. Mais des parents, mais des amis, sachant qu'il quitterait une position honnête et tranquille, une place qu'on vient de lui donner, celle de professeur de botanique, au moins pendant quelques années, un travail que le public attend de lui, la relation importante de son voyage en Afrique, le forcent en quelque sorte, malgré son désintéressement naturel et la confiance qu'il a en vos bontés et en votre justice, à désirer que vous l'assuriez, Monsieur le Marechal, que la moitié du traitement que vous lui proposez sera converti en une pension annuelle. D'autres voyageurs, tels que M. Michau botaniste, qui est dans l'Amérique septentrionale, M. Le Blond, parti récemment pour la Guyane, ont la certitude de jouir de trois mille livres de pension viagère, à leur retour. Quelques espérances qu'on ait conçues de ces voyages, j'ose vous certifier, Monseigneur, que M. Desfontaines, dont les lumières et le zèle me sont très connus, remplirait sa mission d'une manière plus éclatante et plus utile. Daignez, Monsieur le Maréchal, lui donner d'avance des preuves de la confiance, que vous avez en ses recherches. C'est l'homme le plus propre à remplir vos intentions et dont je serais le garant s'il en avait besoin.

Je sis avec respect, Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

A Paris, cloître Notre Dame, ce 29 mars 1787

L'abbé Tessier

ANNEXE 3

Parenté de Jean Marie Galles : les familles Galles et Audran.

Une dynastie d'artistes, la famille Audran¹.

Adam Audran, né vers 1520, ...

...

Claude Audran, fils de Louis Audran, né à Paris en 1600, après avoir appris de son frère Charles le dessin et la gravure, s'installe à Lyon où il épouse le 1^{er} juillet 1629 **Elie Fretelat** et meurt en 1679. Il épouse en secondes noces **Elie Betenon**. Il grave nombre de planches.

Claude Audran et Elie Fretelat

- Germain Audran, né à Lyon le 7 déc. 1631, décède le 4 mai 1710. Va à Paris apprendre la gravure auprès de son oncle Charles. Retour à Lyon, professeur à l'Académie de Lyon, nombre de planches. Epouse en 1654 **Jeanne Cizeron**
 - **Claude Audran**, peintre du Roi, né à Lyon 25.8.1658, élève de son oncle Claude. A peint des œuvres dans nombre de châteaux seigneuriaux, décédé garçon, le 27.5.1734 au Palais du Luxembourg. *Le sieur Claude Audran, peintre, concierge du Palais d'Orléans, dit de Luxembourg,*
 - **Gabriel Audran**, sculpteur, graveur, né à Lyon le 30 sept. 1659, décède garçon à Paris le 14 mars 1740
 - **Benoist Audran**, graveur du Roi, né à Lyon le 23 nov. 1661, élève de son oncle Gérard. Quantité de planches d'après Le Sueur, Le Brun, l'Albane, ... Conseiller de l'Académie Royale de Peinture et pensionnaire de Roi. Meurt, garçon le 22 oct. 1721.
 - **Jean Audran**, graveur, pensionnaire du Roi, né à Lyon le 28 avril 1667, décédé à Paris le 17 juin 1756, élève de son père et de son oncle Gérard. Œuvre importante. Epouse en 1694 Marguerite Dossier. 15 enfants dont il reste trois² :
 - **Benoist Audran**, graveur, né à Paris, a épousé en 1743 ... Lottin
 - **Michel Audran**, un des inspecteurs des Tapisseries des Gobelins, né à Paris, a épousé en 1732 ... Chambonet
 - ❖ Deux garçons et deux filles. (dont sans doute Jean-Baptiste Audran qui est entrepreneur des ouvrages de la couronne aux Gobelins en 1790, à 53 ans, donc né en 1737.)
 - **Gabriel Audran**.

¹ D'après *Histoire généalogique de la famille des Audran*, à Rennes, mai 1754. (La date de parution 1754 explique l'état incomplet). Compléments et corrections d'après les registres paroissiaux.

On trouve sur le web beaucoup de renseignements sur la famille Audran, en particulier :

Les Audran, par Georges Duplessis. Librairie de l'art, Paris, 1892 (sur Gallica)

Histoire de la gravure en France - de Georges Duplessis - 1861(bio Audran p.218) (sur Google book)

Notice sur Girard Audran dans Archives historiques et statistiques du Département du Rhône, Tome II, mai à octobre 1825

P.G. Audran, biographie. In *Le Peintre-Graveur français continue ... estampes ... 18^e*. par P. de Baudicour

Documents nouveaux sur l'histoire de l'imprimerie à Vanne. Article de J-L Debaue dans Bulletin de la Société polymathique du Morbihan n°85, 1953. (Nicolas Audran, son épouse Guyonne Grandjean)

² A la date de la rédaction de cette généalogie en 1754.

Claude Audran et Elie Betenon

- **Gérard Audran**, graveur et pensionnaire du Roi, Conseiller de l'Académie de peinture, né à Lyon le 2 août 1640. Artiste célèbre, à Rome en 1666, rappelé par Louis XIV, beaucoup d'œuvres d'après Mignard, Poussin. Meurt à Paris en juillet 1703. Marié et descendance.
- **Claude Audran**, peintre du Roi & Professeur en son Académie Royale, né à Lyon le 27 mars 1639, décède garçon, le 5 janv. 1684, Travaille sous M. Le Brun. Eut pour élève son neveu Claude Audran, fils de Germain.
- **André Audran**, peintre du Roi, né à Lyon, s'établit à St Chaumont près de Lyon, épouse Jeanne Doré, décède en 1666. Descendance.
- **Nicolas Audran**, né à Lyon le 16 juillet 1637. Lire ci-dessous.

Famille de Nicolas Audran, alliée à la famille Galles

Nicolas Audran, né à Lyon le 16 juillet 1637, Imprimeur-Libraire à Rennes.

Après avoir appris le dessin et la gravure de son père Claude, il vint à Vannes où il s'appliqua à l'Imprimerie. Epouse en septembre 1666, **Guyonne-Therese Grandjan** en la paroisse St-Patern, décède à Rennes en 1713. Son épouse meurt à Vannes en 1724, paroisse du Mené. Ils eurent 25 enfants dont quatre seulement eurent une descendance :

- Jacquette Audran, née en 1668 et décédée le 11 octobre 1698, épouse le 7 janvier 1685 Nicolas Galpin, âgé de 30 ans, fils de défunt Nicolas et de Marguerite Périnon,
 - Guillemette Galpin née le 17 janvier 1691.
 - Vincent Galpin, né le 9 décembre 1696.
- Jan Audran décédé à l'âge de 6 ans, le 1^{er} septembre 1676.
- Guillemette Audran, née à Vannes, vers le 21 septembre 1670, épouse le 22 octobre 1688, Joseph Charrette négociant à Nantes. Descendance dont :
 - **Jeanne Charet**, née en 1700, épouse François Budan . un fils François
 - **Jeanne Charet** épouse ensuite en octobre 1723, **René Bouchaud**, auditeur en la Chambre des Comptes de Bretagne, décédé en 1742.
 - De ce mariage : René, Nicolas, François-Joseph, Jeanne et Marie
- **Nicolas Audran**, imprimeur-libraire à Rennes, né à Vannes le 15 avril 1672, épouse le 2 octobre 1708, Jeanne Thérèse Pathelin, décède le 2 octobre 1722
 - **Nicolas Audran**, né le 23 août 1709, imprimeur-libraire de la Faculté des Droits à Rennes, épouse Anne Vallée. Descendance, dont
 - **Nicolas-Xavier Audran** voir ci-dessous
- Jan Audran, né le 21 septembre 1674.
- **Janne Audran, baptisée 10 décembre 1675 et décédée le 5 janvier 1715, épouse Christophle Galles**, imprimeur-libraire à Vannes, le 30 juin 1705 en l'église Notre Dame du Mené à Vannes
- François Audran, né le 4 décembre 1676.
- Jan Bertrand Audran, né le 7 octobre 1678 et décédé 31 août 1682
- Jan Baptiste Audran, né le 5 décembre 1679.
- Anne Audran, née le 5 ou 6 décembre 1680.

- Olive Louise Audran, née le 10 avril 1682.
- Claude André Audran, né le 26 juin 1683 et décédé le 7 mai 1686.
- Nicole Anne Audran, baptisée le 26 juillet 1684
- Jan Audran, né le 31 août 1686.
- Marguerite Joseph Audran, née le 22 novembre 1687.
- Vincente Audran, née le 22 octobre 1688.
- Jan Baptiste Audran, né au début 1691 et décédé le 21 septembre 1696.
- Thérèse Audran, née le 21 juin 1695.

Famille Galles, imprimeurs libraires à Vannes

Jan Galles marchand libraire époux de Marie Robert, demeurant dans le ??? et la porte Notre-Dame, paroisse Notre-Dame du Mené à Vannes.

- **Chrisophe ou Christophle Galles**, marchand libraire imprimeur à Vannes, né le 8 ou 9 novembre 1670, décédé le 1^{er} septembre 1718 dans sa maison sur le pont Notre Dame à Vannes, épouse le 30 juin 1705 en l'église Notre Dame du Mené à Vannes, **Jeanne Audran**, née en 1673, décédée le 5 janvier 1715 et ensevelie dans le haut de la nef de l'église Notre Dame du Mené à Vannes. Jeanne Audran est sœur de Marguerite Audran décédée le 25 novembre 1716, leur mère Thérèse Granjan demeure sur le pont Notre Dame à Vannes.
 - ❖ Vincent Galles, né le 2 octobre 1706, baptisé en l'église Notre Dame du Mené à Vannes.
 - ❖ Nicolas Galles, dit l'aîné, marchand imprimeur, né le 20 novembre 1707, baptisé en l'église Notre Dame du Mené à Vannes, décédé le 2 juin 1780, épouse le 17 août 1734, Perrine Lesieur (1705-1738), fille de Guillaume Lesieur, marchand libraire et fabrique de la paroisse St Patern et de Jeanne Le Courraut
 - **Jean Marie Galles, né le 31 mars 1737, décès à Nantes le 9 janvier 1809.** (à ne pas confondre avec son neveu)
 - ❖ Françoise Julie Galles, née le 10 décembre 1708
 - ❖ Marie Galles, née le 1^{er} février 1710, et décédée le 14 mai 1713 en leur maison de la porte Notre Dame à Vannes.
 - ❖ Jeanne Jacqueline Galles, née le 11 juin 1711, décédée le 26 mars 1722.
 - ❖ Jean Nicolas Galles, imprimeur et libraire en la rue Notre Dame à Vannes, né le 7 mai 1713, décédé le 25 janvier 1763, épouse le 23 janvier 1748, Jacqueline Françoise Bertin (ou Bertain, ou Bretain)
 - Jean Baptiste [un prénom raturé, illisible, non consigné dans l'acte : Marc dans des actes postérieurs] Joseph Galles, dénommé plus tard Jean Marc Galles, né le 18 novembre 1749. Jean Baptiste Marc Joseph Galles imprimeur, libraire et juge consul de cette ville et fabrique, épouse Adelaïde Marie Renée Joseph Jollivet, fille de maître Yve Jollivet, notaire royal, receveur général des décimes du diocèse.
 - Jean-Marie Galles, né le 27 décembre 1789 (à ne pas confondre avec son oncle)
 - Perrine Nicole Galles, née le 31 octobre 1748, décédée le 8 février 1790, épouse le 17 septembre 1770 Julien Lejeune, fils de Jacques Lejeune marchand libraire à Lorient.

- Jeanne Mathurine Nicole Marie Ange Magdeleine Lejeune, née le 18 août 1774
- Jean François Charles Bertin Lejeune, baptisé le 23 septembre 1776
 - Jean Jacques Galles, né le 25 décembre 1751
 - ❖ Marie Joseph Galles, baptisée le 16 septembre 1714
- Vincent Gabriel Galles, imprimeur libraire et fabrique, né vers 1674, et décédé à Vannes le 4 mai 1744.

* * *

ANNEXE 4

A propos de J.-M. Galles, extraits du Ms.612 d'Angers¹

Céré à Legalles à Paris. Isle de France, le 25 déc. 1767, écrit le 1^{er} mars 1769 (Angers Ms.612)

A quoi peut vous mener, mon cher ami, le parti que vous avez embrassé ? Je voudrais savoir tout cela. Savez-vous bien que le parti qu'a M. de Riverieux à Paris de venir ici pour passer à Bengale est actuellement la route la plus sûre de la fortune. [...]. En votre place, je voudrais venir voir tout ceci, c'est une affaire de 2 ou 3 ans, et vous ne vous en repentiriez sûrement pas. Il faudrait tâcher d'obtenir un emploi à la Compagnie, soit dans la marine en qualité d'écrivain de vaisseau, soit dans l'emploi ou dans le service de terre et toujours pour le Bengale. Je vous offre ma maison ici, et tout ce qui peut dépendre de moi. Rendu ici nous nous consulterions ensemble pour le reste. Puisque vous ne vous êtes pas déjà établi, il faut voir le globe de la terre par la grande route. [...]

Vous me marquez que votre père vous redemande auprès de lui, que vous l'adorez mais que vous ne voulez plus retourner à Vannes. Il faudra bien cependant aller lui fermer les yeux, puisque vous en êtes si près. Quand vous serez au Bengale, je vous dispenserai de ce devoir. Vous n'aimez donc plus l'ennuyeuse ville de Vannes, je ne suis consolé du regret d'y avoir vécu 6 ans que parce que je vous connais. Je ne sais pas pourquoi on m'a choisi cette pitoyable ville pour m'y faire faire de mauvaises études [...]

Adieu mon cher Le Galles, souvenez-vous d'un ancien ami qui vous aime bien sincèrement et qui voudrait bien avoir la satisfaction de vous voir. Je ne désespère pas que vous repreniez le parti de passer aux Indes, pour peu que votre état de France ne vous convienne pas.

Céré à Legalles, Ile de France, le 10 juillet 1769 (Angers Ms.612)

J'ai reçu mon cher Legalles, votre lettre du 30 septembre 68 par laquelle vous m'apprenez de vos chères nouvelles et beaucoup d'autres, curieuses et fort intéressantes. Vous vous fixez donc pour toujours dans la capitale. Je ne saurais vous en blâmer, j'ai aimé autrefois cette ville à l'adoration, et je l'aime encore beaucoup, tout mon regret est de ne pouvoir la revoir, y aller bientôt quand on est une fois établi, cela entraîne un train qui demande beaucoup d'argent. Il ne faut jamais désespérer de rien, cette maxime me console. En attendant mieux, je m'occupe très sérieusement à améliorer ma petite fortune.

Que vous écrivez joliment mon cher Legalles ! Vos lettres historiques ont été entendues par tous ceux à qui je les ai lues, avec plaisir et applaudissements, ma femme surtout me charge de vous faire compliments et m'a dit bien des fois qu'elle vous aimait de tout son cœur. [...]

On a tant tiré des coquillages de notre île, surtout ceux qui étaient aux environs des endroits établis, qu'on en trouve presque plus ou qu'il faut aller les chercher bien loin, je pourrai vous envoyer de jolis coraux formant de petits arbustes et même des bouquets d'un blanc d'albâtre, chaque corail forme une espèce de petit arbre branchu surmonté sur un pied. Ils sont assez curieux, j'en fais ramasser pour vous, j'en ai déjà une cinquantaine, si vous croyez que cela puisse vous faire plaisir et qu'ils vailent la peine de vous être envoyé, j'en formerai une caisse et l'enverrai à Lorient, [...] Je vous griffonne à peu près la forme et la grandeur dont les coraux que j'ai déjà pour vous, il y en a des plus grands et de plus petits.

¹ Nous ne donnons aucun extrait du Ms613 d'Angers quoiqu'il comporte de nombreuses références à J.-M. Galles, l'intégralité de ce manuscrit étant transcrit par ailleurs.

Céré à Legalles, à Belle-Eau Isle de France, le 18 novembre 1770 (Angers Ms.612)

Il me semble, mon cher Le Galles, qu'il y a un siècle que je ne vous ai écrit et encore plus de temps que je n'ai reçu de nos chères nouvelles. Votre dernière lettre à laquelle j'ai répondu a actuellement près d'un an, elle est du 30 novembre 69. Je voudrais en recevoir de vous par tous les vaisseaux, et ce serait pour moi une satisfaction encore plus grande outre celle bien sincère d'apprendre par vous-même comment vous vous portez, c'est que vous avez, mon ami, la complaisance de me donner des nouvelles intéressantes et dites comme personne ne le fait. Je vous avoue même que je ne suis pas le seul à les lire, que je les ai lues à bien des personnes à qui elles ont fait le plus grand plaisir. Surtout à notre intendant M. Poivre, qui a sa campagne joignant la mienne et avec lequel je suis le plus étroitement lié.

Céré à Legalles, Isle de France, le 29 Octobre 1772 (Angers Ms.612)

Je vous écris, mon ami, et j'ai le cœur serré du départ du célèbre M. Poivre, mon voisin et respectable ami. C'est une perte pour moi et encore plus grande pour nos colonies. En Angleterre on érigerait à ce galant homme une statue et Dieu sait comme il sera reçu en France ! M. Poivre est doué des plus belles qualités, et il a de l'esprit comme très peu d'hommes en France, c'est un génie bien profond, parlant peu, quoiqu'il soit extrêmement éclairé sur toutes les sciences. Allez le voir, mon ami, nous nous sommes souvent entretenus de vous, je lui ai lu votre dernière lettre historique et il ne demande pas mieux que de vous connaître, et il sait que je dois vous en prévenir, vous n'avez pas besoin de qui que se soit pour vous présenter chez lui, ou dites lui que vous êtes Legalles, l'ami de Céré de l'Isle de France, ou montrez-lui cette lettre-ci en lui demandant s'il en reconnaît l'écriture, il dira bien vite de qui elle est, donnez la lui à lire, il ne sera étonné de rien en la lisant.

Vous me demandez si j'ai des épiceries chez moi ? Oui, j'ai près de 60 muscadiers et 6 girofliers dans mes habitations sans compter beaucoup de noix de germées qui ne doivent pas tarder à lever. Je joins ici, mon ami, un papier qui vous instruira sur les épiceries et qui vous fera juger de l'étendu du service que M. Poivre a rendu à nos colonies en y introduisant des muscadiers et des girofliers.[...]

Je n'ai pas pu faire votre petite commission auprès de M. Bouchaud, votre cousin, il était prêt d'être rendu en France quand j'ai reçu votre lettre, et sûrement vous l'aurez vu à Paris. Il a pensé, dit-on, de se marier dans le Bengale, nous comptons le voir arriver ici dans peu.

Céré à Legalles, à Belle Eau, Isle de France, le 17 Novembre 1773 (Angers Ms.612)

Vous ne me parlez jamais cher ami de votre situation, mais j'ai le soin de m'en intéresser, et voici ce qu'on m'a dit, que M. Pichault était fort riche, qu'il n'avait que deux filles et qu'il voulait vous en donner une. Que ce soit un conte ou non, cela m'a fait le plus grand plaisir. Instruisez-moi je vous prie de tout ce qui pourra vous concerner, vous ne sauriez me faire plus grand plaisir,

Céré à Legalles, à Belle Eau, Isle de France, le 8 Août 1774 (Angers Ms.612)

Etes-vous donc mort mon cher Legalles ? Votre lettre la plus fraîche est de février 1773 que j'ai reçu en septembre dernier et à laquelle j'ai répondu en novembre dernier par une lettre de 10 à 12 pages. Depuis je vous ai aussi écrit par M. de Lossieux qui me demanda une lettre pour vous de la fin de novembre dernier. Malgré votre silence, j'ai eu cependant de vos nouvelles. M. Poivre par sa lettre de Paris du 17 octobre dernier que j'ai reçu le 17 juin de cette année m'écrit "j'ai vu avec le plus grand plaisir votre ami M. Legalles qui se plaint comme moi de n'avoir reçu aucune lettre de vous, mais qui malgré cela, vous aime bien, et me paraît mériter toute votre amitié".

..... Mme de Gargas par sa lettre du 19 novembre 1773, reçue le 18 juin dernier me marque « je vous dirai que nous avons vu M. Legalles votre bon ami, qui est venu de Paris à Lorient passer 2 jours pour y voir ses parents et s'en retournai à Vannes voir Monsieur son père qui a été très mal, il est venu de Paris, courant la poste jour et nuit par ce qu'on lui avait écrit que Monsieur son père était fort mal,

Céré à Legalles, à Belle Eau, Isle de France, le 24 février 1775. (Angers Ms.612)

On m'avait dit que vous étiez au moment de faire un établissement, et que vous alliez épouser une demoiselle Pichault, il est temps d'y songer et je souhaite apprendre que vous en êtes là. J'ai un enfant de plus et j'en suis enchanté c'est un garçon, celui-ci fait le sixième. Bientôt je serai grand-père que vous n'aurez peut-être seulement pas songé à vous marier. Venez donc me voir, Pondichéry, le Bengale et la Chine, c'est l'affaire de 18 mois, dans un bon vaisseau on est plus en sûreté sur l'eau que sur la terre, ou s'il y a une compagnie demandez à être son caissier ou un de ses principaux administrateurs, songez mon ami, à sortir de votre léthargie et pensez qu'il vaut mieux être dans les colonies agréablement que dans aucune province ou à végéter à Paris. Venez ici et ne vous inquiétez de rien.

Céré à Legalles, à Belle Eau, Isle de France, le 23 juillet 1778 (Angers Ms.612)

M. Poivre par sa lettre du 1er novembre 1777 me dit que vous étiez à Nantes à travailler à un bon établissement, Dieu veuille qu'il se soit fait et que vous soyez heureux, comme vous méritez de l'être. J'en apprendrai la nouvelle avec d'autant plus de satisfaction qu'il y a longtemps que je vous prêchais de vous marier. M. Poivre ne m'a pas laissé ignorer non plus que vous aviez eu la complaisance de faire insérer dans les papiers publics de France, notre cueillette de clous de girofle rapportée dans nos affiches de l'Isle de France. Cette attention prouve votre constante amitié pour moi, me pénètre, aussi je vous en remercie de tout mon cœur. Je ne suis pas peu fier de voir mon nom figurer à côté de celui du célèbre M. Poivre.

Céré à Legalles, à Belle Eau, Isle de France, le 28 février 1779 (Angers Ms.612)

L'attention que vous avez eue de faire mettre la cueillette des clous de girofle dans plusieurs ouvrages périodiques est le trait d'un ami, et je vous en sais un gré infini, je ne l'ai vu que dans un seul et à peu près rapporté comme dans les annonces et affiches de notre île. [...]

Vous reveniez de votre ancienne ville de Vannes quand vous m'avez écrit et de voir Monsieur votre père en bonne santé. Vous m'avez fait grand plaisir de me donner de ses nouvelles. Je ne serais plus reconnu si j'allais à Vannes, mais je reconnaîtrais encore bien toutes ses rues, et qui plus est, toutes les campagnes qui l'entourent à plus de 3 lieues à la ronde. M. Le Brun n'est plus jeune, et il y a longtemps qu'il est malade. M. Bouchaud était encore à Paris à procéder, je le plains.[...] Chirat n'oublie jamais de m'écrire 3 ou 4 grandes lettres par an de 10 à 12 pages et sans alinéa, c'est un travail de le lire. Il végète, comme vous dites, dans son trou de Dinan et n'a pas le courage d'en sortir. J'aimerais mieux le faire avec le fusil sur l'épaule et le havresac sur le dos. Il aurait mieux fait d'aller servir les insurgents, comme vous dites, encore pour prendre un parti comme celui là, faut-il un peu de force d'esprit et Chirat n'est capable de rien du tout.

[...] Je ne vous oublierai pas pour des morceaux de bois d'ébène tels que vous les désirez, la difficulté sera de trouver quelqu'un qui s'en veuille charger jusqu'à L'orient.

Céré à Legalles. Isle de France, le 29 août 1779, écrit le 12 avril 1780. (Angers Ms.612)

Que ne vous dois-je pas, mon bon ami, pour toutes vos attentions marquées à faire insérer dans les papiers publics tout ce qui concerne nos arbres à épiceries ! J'avais bien pensé que la réussite de la muscade vous aurait fourni l'occasion d'en rendre la nouvelle publique, mais vous l'avez devancé, j'espère que son succès complet, que vous trouverez dans nos affiches, réchauffera votre zèle et votre amitié pour M. Poivre et pour moi, et que vous ne l'oublierez pas. [...] Je vous ai envoyé des clous de girofle par le *Marboeuf*, ce vaisseau-ci va vous en porter une deuxième montre, peut-être qu'à la fin vous pourrez en présenter à M. le Curé de Saint-Louis, pasteur célèbre et que nous connaissons ici beaucoup de réputation. [...]

P.S. Le septembre 1779. M. de Monteclin, passager sur *Les amis* porte un bâton de ravenesara, long de 4 pieds et demi, gros comme le poignet, cacheté partout, coupé hier sur l'arbre, bien enveloppé de papier et cacheté. Dessus, votre adresse avec la destination dudit bâton demandé par vous pour M. Aubry, curé de St Louis, mis dans une chemise de toile, adressé à M. de Gargas avec explication pour faire parvenir à sa destination. Je souhaite qu'il fasse plaisir à M. Aubry que je vous prie d'assurer de mon affection respectueuse

Céré à Legalles. Le 15 janvier 1782 (. Angers Ms 612)

Excusez-moi auprès de M. Guettard, dont j'accepte la correspondance avec plaisir, je ferai ce que je pourrai pour le satisfaire dans tout ou partir de ses demandes. Je viens à l'instant d'expédier des caisses pour Touton le grand maître de Malte, les ducs de Choiseul et de Praslin. Le tour de M. Guettard viendra et le vôtre et celui de M. Aubry,

Céré à Legalles, à Belle Eau, Isle de France le 3 novembre 1784. (Angers Ms.612)

Je suis né le 20 août 1738, quel âge juste avez-vous ? Il ne doit pas avoir grande différence entre nous.

Vous avez quitté les affaires, et vous étiez au 21 février dernier date de votre lettre dans l'intention d'aller passer quelque temps avec M. Poivre. C'est sans doute la proximité qui vous fait lui donner la préférence sur moi, mais mon ami, dans un vaisseau bon voilier, et dans la saison convenable, c'est un jeu de venir jusqu'ici. [...]

Je ne vois personne qui rende un compte comme vous et d'une manière aussi précise des situations, des frénésies politiques, financières, et des sottises de tous les êtres qui manient nos affaires, notre monarchie, leur façon de faire qu'il nous importe toujours infiniment de savoir, parce que d'après, nous jugeons mieux ce qui peut et doit nous arriver.

Céré à Legalles, à Belle Eau, Isle de France, le 4 février 1787 (Angers Ms.612)

Je vous prie, mon ami, de remercier M. L'abbé Fontenay de sa complaisance à insérer dans le journal général de France ce qui concerne nos épiceries et de s'en être déclaré un des protecteurs ...

Ce que vous m'apprenez de l'abbé Tessier m'a fait plaisir. Je ne le connaissais pas du tout quand il m'a écrit en m'envoyant une de vos lettres où il est très vrai vous ne parliez pas du tout de lui ce qui m'étonna un peu, mais je ne m'arrêtai pas autrement à mon observation. Voilà copie de sa lettre, depuis je lui ai écrit en novembre 1785 [...]

Voilà mon ami où j'en suis de ma correspondance avec cet académicien, d'après ce que vous lui avez écrit de mes craintes sur le jardin du Roi et pour n'avoir pas l'air de l'oublier, je vais lui écrire et lui adresser des sachets de clous et lui demander s'il a reçu mes envois. Je souhaite qu'il ait pu entretenir le Roi un instant de son jardin de l'Isle de France et en apprendre bientôt le résultat.

[...] Je vous remercie, mon ami, de ce que vous avez écrit à l'abbé Tessier relativement au jardin du Roi.

Céré à Legalles, à Belle Eau, Isle de France, le 16 août 1787. (Angers Ms.612)

Je vous dois beaucoup, mon bon ami, de tout ce que votre zèle à m'obliger vous a fait faire, des clous que vous avez donnés à M. l'abbé Fontenay, de l'extrait de ma lettre inséré dans ses feuilles, et je vous prie d'en faire mes sincères remerciements à ce savant modeste et co-protecteur de mes œuvres. Je vous remercie de même des démarches que vous avez fait faire par M. l'abbé Tessier auprès de M. Le Brasseur [...]

Recevez aussi, mon ami, mes remerciements de tout ce que vous avez fait ou dit auprès et à messieurs Thouin, Le Monnier et Desfontaines.

Le 8 juin 1788. Au Château de Rambouillet, M. l'abbé Tessier à M. Céré. (Angers Ms.612)

Monsieur le chevalier de La Marck a lu à une séance particulière de l'académie, un mémoire sur le genre du muscadier dont il décrit les espèces, il vous y donne la découverte de l'unisexualité de cet arbre et vous rend hommage. Dans une séance publique, afin de fixer l'attention du gouvernement, j'ai lu un mémoire sur le progrès des épiceries dans nos colonies [...] M. Galles, votre ami y était, Madame Poivre et ses demoiselles s'y sont trouvées, elles ont paru touchées de tout ce que je disais de M. Poivre et de vous, car je vous ai bien rendu justice.

Céré à Legalles, le 16 novembre 1788. (Angers Ms.612)

Vous deviez, mon ami, en août voyager. Pourvu que vous ne vous soyez pas cassé quelque membre dans vos courses, je vous regarderai comme fort heureux. J'espère que vous me parlerez de votre voyage projeté avec votre ami M. Desfontaines

Céré à Legalles, à Belle Eau, Isle de France, le 13 mars 1789. (Angers Ms.612)

Le vaisseau *l'Alexandre* porta l'année dernière les arbres à épiceries à nos colonies, il n'a pas été heureux. Le *Stanislas* sous la conduite du Sieur Martin, cet élève du jardin du roi dont vous me parlez, est parti le 6 avec des oiseaux, des gouramis et une grande quantité de caisses d'arbres pour nos colonies dont plus de 100 pour votre jardin du Roi de Paris. Il sera rendu en France vers septembre, il porte aussi le vrai poivrier partout qui nous est arrivé enfin le 23 janvier dernier. J'espère mon ami, qu'en mémoire de M. Poivre, vous irez prier M. Thouin de vous montrer le giroflier, le muscadier, le cannelier, le poivrier, le ravene-sara, cet arbre à épicerie fine de Madagascar, le cardamome, le camphrier, etc. Et que vous les verrez avec autant de plaisir que vous êtes en lieu et en état, d'après les leçons que vous avez reçues de votre ami, de décrire tout ce qui viendra à fleurir.

Céré à Legalles, le 29 novembre 1787 (Angers Ms 612)

Je vous remercie, mon ami, de ce que vous avez écrit à l'abbé Tessier relativement au jardin du Roi. Il serait singulier que le Roi sut et vint à connaître l'existence de ce jardin à votre démarche et qu'il n'en aurait jamais entendu parler avant, malgré mes envois pour sa personne de curiosités de cet endroit depuis 1775. [...] Je vous envoie aussi copie de la lettre de M. le Chevalier de Lamarck par laquelle il me conseille de devenir un des correspondants de l'académie, vous aviez, avec vos amis de son corps conçu le même projet, peut-être cela réussira-t-il. Votre démarche à ce sujet est encore marquée au coin de la prévoyante amitié,

Céré à Legalles, à Belle Eau, Isle de France, le 30 août 1791 (Angers Ms 612)

Par votre lettre du 20 septembre, mon ami, vous me parlez de vos ouvrages sur les affaires du temps, ensuite de votre dégoût, de votre disparition de Paris etc., etc., ne pourriez-vous pas m'envoyer tous ces ouvrages, j'ai le plus grand désir de les lire et vous ne sauriez me faire plus de plaisir, et me donner une plus grande marque de votre amitié que de me mettre à même de les connaître.

[...] Donnez-moi donc, mon cher Legalles, de vos chères nouvelles et dites-moi où vous êtes présentement. Je me persuade que vous aurez suivi en 1790, votre projet de voyager, mais vous serez revenu à la fin de l'année, et depuis j'aurais pu recevoir de vos lettres.

Céré à Legalles, à Belle Eau, Isle de France, le 19 novembre 1802. (Angers Ms 612)

Malgré, mon cher Legalles, que je n'eus jamais perdu l'espoir que quelque jour j'apprendrais par vous-même votre existence ; vous vous dépeindriez difficilement la joie, l'émotion que j'ai ressentie quand j'ai reconnu votre écriture et que j'ai vu le récit de toutes les peines, les pertes, les malheurs que vous avez éprouvés et que mille fois pensant à vous, je m'étais figuré être à peu près comme tout ce vous me mandez, ou comme vous me le dites. [...] Votre dernière lettre est de 1790.

[...] Je serai bien charmé d'apprendre par la suite que par cette connaissance précieuse à faire pour vous, si vous restez dans la même ville [de Nantes], elle ait pu, à ma place, jeter quelques consolations dans votre âme pour tous les événements que vous avez éprouvés

[...] Vous m'avez fait plaisir de me parler de Messieurs Desfontaines, Lamarck, Tessier, Rochon marié et je sais grand grès à ce premier de ce qu'il a fait pour m'obliger.

*

Extrait des registres paroissiaux de la ville de Vannes

Notre-Dame-du-Mené, 21 septembre 1670. Baptême de Guillemette Audran, née le 28 (!!) du dit-mois, fille de Nicolas Audran, et de Thérèse Grand-ian, les père et mère demeurant sur le pont Notre-Dame.

Notre-Dame-du-Mené, 11 novembre 1670. Baptême de Chritofle Galles, né le 9 (ou 8)ieme du dit-mois, fils de Jan Galles marchand libraire et Marie Robert demeurant dans le ??? et la porte Notre-Dame. Signature : Jean Galles.

Notre-Dame-du-Mené, 23 septembre 1674. Baptême de Jan Audran né le 21, fils de Nicolas Audran et de Therese Grand-ian.

Notre-Dame-du-Mené, 10 décembre 1675. Baptême de Janne Audran né le ?, fille de Nicolas Audran marchand libraire et de Thérèse Grand-ian.

Notre-Dame-du-Mené, 1 septembre 1676. Inhumation de Jan, âgé de six ans (???), fils de Nicolas et Thérèse Grandian.

Notre-Dame-du-Mené, 6 décembre 1676. Baptême de François Audran né le 4, fils de Nicolas Audran marchand libraire et Thérèse Grandian.

Notre-Dame-du-Mené, 10 octobre 1678. Baptême de Jan Bertrand Audran né le 7, fils de Nicolas Audran marchand libraire et Thérèse Grandian.

Notre-Dame-du-Mené, 10 décembre 1679. Baptême de Jan Baptiste Audran né le 5, fils de Nicolas Audran marchand libraire et Thérèse Grand-ian.

Notre-Dame-du-Mené, 12 décembre 1680. Baptême de Anne Audran né le 5 ou 6, fille de Nicolas Audran marchand libraire et Thérèse Grand-ian.

Notre-Dame-du-Mené, 13 avril 1682. Baptême de Olive Louise Audran, âgée de trois jours, fille de Nicolas Audran marchand libraire et Thérèse Grand Jan.

Notre-Dame-du-Mené, 31 aout 1682. Inhumation de Jan Bertrand Audran, décédé d'hier, âgée de trois ans et demi, fils de Nicolas Audran et Thérèse Grandian.

Notre-Dame-du-Mené, 1 juillet 1683. Baptême de Claude André Audran, né le 26 juin, fils de Nicolas Audran marchand libraire et Thérèse Grand Jan.

Notre-Dame-du-Mené, 26 juillet 1684. Baptême de Nicole Anne Audran, fille de Nicolas Audran marchand libraire et fabrique, et de Thérèse Granjan.

Notre-Dame-du-Mené, 7 janvier 1685. Mariage de Nicolas Galpin, âgé de 30 ans, fils de défunt Nicolas et de Marguerite Périnon, avec Jacqueline Audran, âgée de 17 ans, fille de Nicolas et Thérèse Granjean.

Notre-Dame-du-Mené, 7 mai 1686. Décès de Claude André Audran, âgé de deux ans et trois mois environ, fils d'honorable homme Nicolas Audran et de demoiselle Marie Thérèse Grand Jan. Il a été inhumé au milieu de la nef de l'église paroissiale de Notre Dame du Mené.

Notre-Dame-du-Mené, 1 septembre 1686. Baptême de Jan Audran, né d'hier, fils de Nicolas Audran marchand libraire et de Thérèse Grand Jan. Parrain maître Jan Berlhin maître Chirurgien, marraine Jaquette Audran épouse de Nicolas Galpin marchand. Signature : J. Bertin.

Notre-Dame-du-Mené, 1 septembre 1687. Baptême. Parrain Jan Bretin maître chirurgien, marraine Janne Bretin qui déclare ne savoir signer. Signature : J. Bertin.

Notre-Dame-du-Mené, 22 novembre 1687. Baptême de Marguerite Joseph Audran, née ce jour, fille de Nicolas Audran, marchand libraire et de Thérèse Grand Jan.

Notre-Dame-du-Mené, 22 octobre 1688. Baptême de Vincente Audran, née ce jour, fille de Nicolas Audran, imprimeur et libraire et de Thérèse Grand Jan.

Notre-Dame-du-Mené, 22 octobre 1688. Mariage de Joseph Charrette de la paroisse Ste Croix de Nantes, avec Guillemette Audran, en présence d'honorable homme Nicolas Audran marchand imprimeur et libraire et de Thérèse Grand Jan, ses père et mère.

Notre-Dame-du-Mené, 17 janvier 1691. Baptême de Guillemette Galpin, née d'hier, de Nicolas Galpin et de Jaquette Audran.

Notre-Dame-du-Mené, 21 juin 1695. Baptême de Thérèse Audran, née d'hier, fille de Nicolas Audran marchand imprimeur et de Thérèse Grand Jan demeurant sur le pont de Notre Dame de cette paroisse du Mené, faubourg de la ville de Vannes. Parrain Pierre Bertin et marraine Thérèse Galpin. Signature : Pierre Bertin, J. Bertin, Madeleine Bertin.

Notre-Dame-du-Mené, 21 septembre 1696. Inhumation de Jan Baptiste Audran, âgé de cinq ans et demi, fils d'honorable homme maître Nicolas Audran imprimeur et libraire et de Thérèse Grand Jan. Il a été inhumé dans le centre de la nef ...

Notre-Dame-du-Mené, 9 décembre 1696. Baptême de Vincent Galpin, né d'hier, fils de Nicolas Galpin et de Jacquette Audran, demeurant à la porte de Notre Dame.

Notre-Dame-du-Mené, 11 octobre 1698. Inhumation de Jaquette Audran, âgée de quarante ans ou environ, épouse de Nicolas Galpin marchand. Inhumée dans la seconde tombe du second rang du côté de la sacristie dans la cour de la susdite église du Mené.

Notre-Dame-du-Mené, 30 juin 1705. Mariage entre honorable homme monsieur Christophe Le Galles âgé de 35 ans et Demoiselle Janne Audran âgée de 28 ans. Présents : M. Charrette beau-frère de la mariée, Vincent Galles frère du « Mr Le Galles », Marguerite Audran sœur de la mariée, Melle Vogacan parente de la mariée.

Notre-Dame-du-Mené, 6 janvier 1706 baptême. Parrain : Vincent Gabriel Galles, imprimeur. Marraine : Demoiselle Marguerite Audran. Signature de Christophe Galles

Notre-Dame-du-Mené, 2 octobre 1706 Baptême. Vincent Galles né ce jour, fils de honorable homme Mr Christophe Galles sieur du clos..., imprimeur et de Demoiselle Janne Audran. Parrain Vincent Galles, marraine Demoiselle Audran. Signature J. Bertin, Joseph Charet, Marguerite Audran.

Notre-Dame-du-Mené, 12 mars 1707 . Baptême. Parrain : Christophe Le Galles, Maître imprimeur de cette ville. Marraine Jeanne Le Couriot épouse de M. Le Sieur, imprimeur de cette ville. Signature de Vincent Galles.

Notre-Dame-du-Mené, 30 novembre 1707. Baptême de Nicolas Gales né le 20. Fils de Christophle Gales et Jeanne Audran. Parrain Nicolas Audran, marraine Marguerite Audran. Signatures : J. Bertin, Vincent Galles, Christophle Galles.

Notre-Dame-du-Mené, 10 décembre 1708. Baptême de Françoise Julie Le Gal, fille de Christophe Legal, fabrique de la paroisse et de Janne Audran. Signatures : J. Bertin, Vincent Galles.

Notre-Dame-du-Mené, 1 février 1710. Baptême de Marie Galles, née ce jour, fille de Monsieur Galles et de Jeanne Audran. Signature de Christophle Galles.

Notre-Dame-du-Mené, 12 juin 1711. Baptême de Jeanne Jacqueline Galles née la veille, fille de Christophle Galles, imprimeur. Parrain Simon Touzé, marraine Janne Charet. Signatures : Bertein, J.Bertin

Notre-Dame-du-Mené, 14 mai 1713. Décès de ... Gal, âgée de trois ans, fille de Christophle Gal, marchand libraire, en leur maison à la porte Notre Dame. Notre-Dame-du-Mené, 6 janvier 1706

Notre-Dame-du-Mené, 18 juillet 1713. Baptême de Jean Nicolas Gales, né le 7 mai, fils de Christophle Galles et de Jeanne Audran. Parrain Nicolas Charet. Signatures : J. Bertin, « La Audran»

Notre-Dame-du-Mené, 16 septembre 1714. Cérémonie de Baptême de Marie Joseph Galles, née le ... , fille de Christophle Galles marchand libraire et de Jeanne Audran. Marraine Guillemete Audran épouse du Sr Charret de Nantes. Signatures : La Audran, Janne Charet

Notre-Dame-du-Mené, 5 janvier 1715. Décès de Demoiselle Jeanne Audran épouse du Sr Christophle Galles marchand Libraire. Son corps inhumé dans le haut de la nef de l'église.

Notre-Dame-du-Mené, 25 novembre 1716. Décès de Marguerite Audran dans la maison de sa mère Thérèse Granjan sur le pont Notre Dame. Inhumée dans la nef près de la chaire du prédicateur

Notre-Dame-du-Mené, 1 septembre 1718. Décès du Sr Christophle Galles marchand libraire et imprimeur, âgé de 48 ans dans sa maison sur le pont Notre Dame. Signature d'un Louis Fuchet surmontée de trois points sur Louis

Notre-Dame-du-Mené, 26 mars 1722. Décès de Jeanne Galles, âgée de dix ans, fille de défunt Christophle Galles, dans la maison de sa grand-mère demoiselle Audran.

Notre-Dame-du-Mené, 22 octobre 1728. Baptême. Parrain Nicolas Le Galles, marraine Janne Marie Le Sieur de la paroisse de Saint Patern. Signature : Nicolas Galles , La Sieur

Notre-Dame-du-Mené, 13 février 1729. Baptême. Parrain Vincent Galles.

Notre-Dame-du-Mené, 2 janvier 1732. Baptême. Parrain Jean Nicolas Legalles. Signature : Jean Nicolas Galles.

Paroisse Saint-Patern, 17 août 1734. Mariage entre le Sieur Nicolas Galles marchand imprimeur, fils de feus Christophe Galles et Janne Audran de la paroisse du Mené, âgé de vingt six ans d'une part, et de demoiselle Perrine Le Sieur, fille de feu le sieur Guillaume Le Sieur, marchand libraire et fabrique en son vivant de la paroisse St Patern, et de Janne Le Courrio, âgée de vingt huit ans. En présence de Jean Galles frère de l'époux, Vincent Galles son oncle, Vincent Galpin son cousin. En présence de Jeanne Le Courriot, nièce de la mariée, de Janne et Renée, ses sœurs. Signatures : Perrine Lesieur, Janne Le Courraut, Catherine Le Courraut, Jeanne e Marie Le Sieur, Renée Le Sieur. J :N :Galles

Notre-Dame-du-Mené, 29 janvier 1736. Mariage. Signatures : Vincent Galles, J :Galles, J :M :Choblet

Notre-Dame-du-Mené, 21 novembre 1736. Baptême de Jean Pierre L'Huilier ; Parrain Jean Nicolas Galles, marraine, son épouse Perrine Le Sieur. Signature : Perine Lesieur Galles.

Paroisse Saint Pierre, 1 avril 1737. Baptême de Jean Marie Galles, né la veille, fils du Sieur Nicolas Galles marchand imprimeur et de Demoiselle Perinne Le Sieur. Parrain le sieur Jan Nicolas Galles marchand imprimeur, marraine demoiselle Janne Marie Le Sieur. Signatures : Jeanne Marie Le Sieur, Jean Nicolas Galles, La Sieur, La Simon, Vincent Galles, Nicolas Galleu.

Notre-Dame-du-Mené, 4 mai 1744. Décès de Vincent Galles, imprimeur libraire et ancien fabrique, âgé de [... ?] soixante-dix ans.

Notre-Dame-du-Mené, 31 mars 1749. Baptême de la fille d'un relieur de livres. Parrain Nicolas legal imprimeur et libraire, la marraine Jaquette Bertin son épouse. Signatures : Jaquette Bretin Galles, Nicolas Galles, J N. Galles, et signature enfantine : *J : M : Galles* (rature « épouse » constatée)

Notre-Dame-du-Mené, 18 novembre 1749. Ondolement d'un fils de Jean Nicolas Galles.

Notre-Dame-du-Mené, 19 avril 1750. Cérémonie de baptême de Jean Baptiste (*) Joseph Galles, fils de [*honorable rayé et remplacé par noble*] homme Jean Nicolas Galles imprimeur et libraire en la rue de Notre Dame et de demoiselle Jaquette Françoise Bertin son épouse, né le 18 novembre 1749, ondoyé le même jour par permission de Monseigneur de Bertin, évêque de Vannes. Marraine Jeanne Thérèse Pathelin veuve Audran vivant imprimeur et libraire de Rennes. Signatures : N. Galles l'aîné, J:M:Galles, Marc Bertin, Jaquette Bretain, JN Galles.

(*) : un mot rayé, illisible non consigné dans les ratures (postérieur à l'acte ?)

Notre-Dame-du-Mené, 25 décembre 1751. Baptême de Jean Jacques Galles, né ce jour, fils de Jean Nicolas Galles, imprimeur et libraire, et de demoiselle Jaquette Françoise Bertain. Parrain Jean Marie Galles, marraine demoiselle ... qui a déclaré ne savoir signer. Signatures : J:M:Galles, N. Galles l'aîné, Marc Bertain, Jean Marie Galles

Notre-Dame-du-Mené, 24 décembre 1761. Baptême. Signature de Jean Marc Galles.

Notre-Dame-du-Mené, 26 janvier 1763. Enterrement de Jean Nicolas Galles, mort la veille, époux de Jaquette Françoise Bertin, âgé d'environ 51 ans.

Notre-Dame-du-Mené, 9 août 1764. Baptême. Marraine Perrine Nicole Le Galles. Signatures : Perrine Nicole Galles, J. Bretain ve. Galles, Jean Marc Galles.

Notre-Dame-du-Mené, 27 janvier 1766. Baptême. Parrain Monsieur Jean Baptiste Marc Joseph Galles. Signatures : Bretain V^e Galles, J.M. Galles.

Notre-Dame-du-Mené, 17 septembre 1770. Mariage de Julien Lejeune, fils de Jacques Lejeune marchand libraire de la ville de Lorient, avec Perrine Nicole Galles âgée d'environ 21 ans, fille de défunt Sieur Nicolas Galles imprimeur libraire à Vannes et de demoiselle Jaquette Françoise Bertin. Signatures : J. Bretain V^e Galles, Jean-Marc Galles.

Notre-Dame-du-Mené, 5 janvier 1775. Cérémonie de Baptême de Jeanne Mathurine Nicole Marie Ange Magdeleine Lejeune, née le 18 août 1774, fille de Julien Lejeune de Lorient et de Perrine Nicole Galles de Vannes. Parrain Nicolas Galles oncle maternel, marraine Jeanne Mathurine Lejeune. Signatures : P N Galles, Jean Galle, Nicolas Galles, J. Bretain V^e Galles.

Notre-Dame-du-Mené, 23 septembre 1776. Baptême de Jean François Charles Bertin Lejeune, fils de Julien Lejeune libraire et de Perrine Nicole Galles. Parrain Jean Baptiste Marc Joseph Galles imprimeur et juge consul de cette ville et fabrique. Signatures : J. Bretain V^e Galles, Jean-Marc Galles.

Notre-Dame-du-Mené, 7 décembre 1779. Décès de Jean Vincent Galles, dix ans, fils de feu Julien et de Mathurine Faucher.

Notre-Dame-du-Mené, 3 juin 1780. Inhumation de Mr Nicolas Galles l'aîné, ancien imprimeur libraire, mort la veille âgé de 74 ans.

Notre-Dame-du-Mené, 7 mai 1787. Mariage. Témoin Jean Baptiste Marc Joseph Galles imprimeur rue Notre Dame. Signatures : P N Galles le jeune, V^e Galles, Galles.

Notre-Dame-du-Mené, 8 mars 1788. Baptême de Jaquette Françoise Adelaïde Galles, née la veille, fille de Jean Baptiste Marc Joseph Galles imprimeur libraire et d'Adelaïde Marie Renée Joseph Jollivet. Parrain maître Yve Jollivet, notaire royal, receveur général des décimes du diocèse, grand-père maternel de l'enfant, marraine demoiselle Jaquette Françoise Bretein, veuve de Jean Nicolas Galles, grand-mère paternelle de l'enfant. Signatures : P N Galles le jeune.

Notre-Dame-du-Mené, 28 décembre 1789. Ondoiment de Jean Marie Galles, né la veille, fils de Jean-Baptiste-Marc-Joseph Galles imprimeur libraire, et de Dame Adélaïde-Marie-Renée Joseph Jollivet. Les cérémonies du baptême ont été différées.

Notre-Dame-du-Mené, 8 février 1790. Inhumation de Perrine Nicole Galles, dame Le Jeune, décédée ce jour en la maison de sa mère rue Notre Dame, à l'âge de 41 ans, inhumée avant les 24 heures par permission ...

* * *